
SEANCE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Le **mardi 30 octobre 2018, à 19h**, devaient se réunir les membres du Conseil du 8^e arrondissement sur convocation en date du 18 octobre 2018 adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement.

Le quorum n'ayant pas été atteint, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil d'arrondissement a été de nouveau convoqué le **mercredi 31 octobre 2018**.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le **lundi 5 novembre 2018, à 13h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil et ont délibéré sans condition de quorum. Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
M. André TILLOY (pouvoir à M. Vincent BALADI après son départ)
Mme Catherine LECUYER (pouvoir à Mme Eve DESBONNETS après son départ)
M. Marc PACHECO
Mme Eve DESBONNETS
Mme Corine BARLIS

Membres absents :

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)
M. François LEBEL
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
M. BEIGBEDER

Ordre du jour

08 2018 21

Désignation du secrétaire de séance

08 2018 22

Approbation du compte rendu de séance du Conseil d'arrondissement du 11 septembre 2018

08 2018 23

Autorisation donnée au Maire du 8^{ème} arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement

08 2018 24

Autorisation donnée au Maire du 8^{ème} arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de la mairie du 8^{ème} arrondissement en vue de tournages cinématographiques

08 2018 25

Adoption du budget primitif 2019 de l'état spécial de la mairie du 8^{ème} arrondissement

2018 DAE 246

Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public

2018 DAE 272

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70.037,00 €) – signature des conventions afférentes aux indemnités

2018 DAE 283

Subvention (21.800 €) avec le comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (8^e)

2018 DAE 289

Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – convention

2018 DAC 559

Subvention (2.000 euros) à l'association Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^e arrondissement de Paris de le cadre de l'activité culturelle locale (8^e)

2018 DAC 771

Convention de servitude de tour d'échelle pour les travaux de restauration de l'église Saint-Philippe du Roule (8^e)

2018 DAC 777

Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO

2018 DLH 213

Réalisation 25-27, Rue de Constantinople/78, rue du Rocher (8^e) d'un programme de construction neuve de 52 logements sociaux (26 PLA-I, 16 PLUS et 10 PLS) par ELOGIE-SIEMP

2018 DLH 254

Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation – modification du règlement municipal

2018 DLH 163

Avenant n°2 au traité de concession d'aménagement passé le 13/12/2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux

2018 DU 172

Dénomination Place Augustine et Jules Jaluzot (8^e et 9^e)

2018 DU 163

Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017

2018 DEVE 159

Adoption de la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1^{ère} feuille de route

2018 DEVE 162

Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des Parcs et Jardins

2018 DEVE 164

Modification de la délibération 2012 DEVE 135. Attribution de la dénomination « Allée Michel Berger et France Gall » à la moitié Nord de l'allée Est du Parc Monceau

2018 DVD 99

Parc de stationnement Bergson (Paris 8^e) – Principe de la DSP pour la modernisation et l'exploitation

2018 DVD 124

Modifications des modalités de stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

2018 DICOM 40

Convention d'occupation du domaine public avec l'association FIDALIAN

2018 DJS 131

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019

2 communications sans vote**2018 DEVE 174**

Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés

2018 DEVE 175

Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité

2018 DASCO 50-G

Divers collègues – Dotations (706 250 €) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

V 08 2018 05

Vœu proposé par le Conseil du 8^e arrondissement à la Mairie de Paris relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au 53, avenue Franklin D. Roosevelt, ancien siège social pour le dressage des chiens de guerre afin de contribuer à montrer le rôle important joué par les animaux dans l'effort de guerre

Q 08 2018 23

Question orale de Mme Corine BARLIS relative aux Conseils de Quartier

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

La séance est ouverte.

Mme d'HAUTESERRE : Il est 19 heures. Mesdames et Messieurs, bonjour. Merci d'être présents ce soir à notre Conseil d'arrondissement. Nous n'avons pas besoin de quorum. Nous allons pouvoir commencer la séance.

2° / 08 2018 16 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Je demande à Grégoire GAUGER de bien vouloir accepter d'être le secrétaire de séance.

Mme DESBONNETS : En quoi consiste le rôle d'un secrétaire de séance ?

M. GAUGER : Il s'assure que le Règlement intérieur soit respecté, suit le Conseil, s'assure que le PV soit obtenu en temps et en heure.

Mme DESBONNETS : Relit-il le PV ou pas ?

M. GAUGER : Comme nous tous. Puisque Madame DESBONNETS m'interroge, j'aimerais en profiter pour revenir sur mardi dernier. Nous n'avons pas obtenu le quorum pour ouvrir la séance. Je comprends tout à fait que chacun puisse avoir des obligations professionnelles ou familiales. Ce sont les aléas de la vie. C'est normal. Ce n'est pas à moi de juger votre absence ou votre présence. En revanche, ce n'est pas la majorité, mais c'est la minorité qui ne prévient pas, ne s'excuse pas de son absence alors que jamais ces personnes ne se permettraient de le faire dans la vraie vie. Je trouve cela un peu choquant par rapport à vos collègues qui siègent, un peu choquant par rapport à l'administration qui est là, un peu choquant par rapport aux habitants, aux citoyens qui nous ont élus. Je pense que nous avons un devoir d'exemplarité par rapport à cela. Souvent, nous sommes critiqués, trop facilement, pour ce que vous appelez un manque de communication. Je pense que la communication fonctionne dans les deux sens. Pour certains d'entre nous, membres de la majorité, nous n'avons pas pris le temps de déjeuner entre nos réunions. Il faut en prendre conscience pour éviter que cela se reproduise ultérieurement.

M. PACHECO : Monsieur GAUGER, vous vous trompez. C'est la preuve que vous êtes la minorité, puisque vous n'êtes pas capables de réunir une majorité pour obtenir un Conseil d'arrondissement. C'est une erreur d'analyse, franchement. Il s'agit d'une analyse erronée. Si vous êtes en majorité, vous devez être capables de tenir un Conseil d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Mais Monsieur PACHECO, vous êtes censé faire partie de la majorité puisque vous vous êtes battu pour être sur ma liste.

M. PACHECO : Nous avons déjà eu cette discussion. Je vous l'ai déjà dit, Madame le Maire, c'est vous qui vous êtes battue pour être tête de liste [...]

Mme d'HAUTESERRE : Nous avons dîné ensemble avec Martine MERIGOT DE TREIGNY, la semaine dernière. Vous devriez l'appeler. C'est vrai qu'elle ne vous prend jamais au téléphone. Vous devriez pourtant l'appeler pour qu'elle vous explique le fonctionnement.

M. PACHECO : Il n'y a aucun problème.

M. GAUGER : Le débat n'est pas là, Monsieur PACHECO. Par respect entre nous, si j'étais absent, je vous préviendrais, je préviendrais le cabinet du Maire, comme je le ferais dans mes obligations

professionnelles, comme je le ferais dans mes obligations familiales. Il s'agit simplement d'une question de respect et de politesse.

M. PACHECO : Je vous ai déjà expliqué, vous faites semblant de ne pas comprendre.

Mme d'HAUTESERRE : Bon, nous allons clore ce débat.

M. PACHECO : Madame le Maire, je vous réponds. Je vous ai déjà expliqué que c'était vous qui souhaitiez être sur la liste de Martine MERIGOT DE TREIGNY.

Mme d'HAUTESERRE : Cela me fait bien rire.

M. PACHECO : C'est la réalité.

Mme d'HAUTESERRE : Vous devriez parler à l'intéressée elle-même, vous verrez ce qu'elle vous répondra.

M. GAUGER : Ce n'est pas le sujet.

M. PACHECO : Je réponds à Madame le Maire. A chaque fois que vous direz des choses erronées, je répondrai.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

Mme DESBONNETS : Je voudrais répondre à cela. Je voudrais simplement qu'il n'y ait pas de consultation sur les dates de ces Conseils d'arrondissement. Vous nous avez dit, lors du dernier Conseil d'arrondissement, que les dates vous étaient imposées. C'est notifié sur le PV. Or, vous auriez pu parfaitement, dès le début.

Mme d'HAUTESERRE : Dans le XVII^{ème} arrondissement, ils ont tenu le Conseil, le même jour que nous. Les élus du XVII^{ème} sont peut-être un peu plus respectueux de la majorité.

Mme DESBONNETS : Peut-être y a-t-il une bonne ambiance, qui motive les gens à venir.

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, qu'est-ce qui vous empêche de démissionner, Madame ?

Mme DESBONNETS : Ce n'est pas le propos.

M. PACHECO : Nous sommes là pour faire entendre notre voix.

M. GAUGER : Nous donnons les dates très longtemps à l'avance. S'il y a un problème, il faut communiquer dessus. Nous avons les dates six mois à l'avance. Ce n'est pas le jour même que nous devons nous en rendre compte.

Mme d'HAUTESERRE : Le jour où j'ai donné les dates, j'ai bien signalé que c'était pendant la période des vacances.

Mme DESBONNETS : Vous avez dit que vous ne pouviez pas changer.

Mme d'HAUTESERRE : Certains arrondissements ont tenu le Conseil le même jour que nous et ont pu le faire.

Mme DESBONNETS : Oui, parce qu'ils ont consulté et ont vu qui était présent.

Mme d'HAUTESERRE : C'était à moi de vous consulter ? Vous n'auriez pas pu prévenir quinze jours avant. Vous n'avez pas prévenu, même 48 heures avant. J'ai posé la question aux services, personne n'a appelé. Deux personnes ont donné un pouvoir, mais pas vous.

Mme DESBONNETS : Non, je ne vais pas donner de pouvoir. Cela ne change rien. Il s'agit d'un problème de quorum, de présence physique. Je n'ai pas fini, j'avais la parole. Je voulais signaler que ce problème allait se réitérer pour les vacances de Pâques. Je vous en informe. Voyez si vous souhaitez consulter le Conseil d'arrondissement pour savoir qui peut être présent ou non, mais le problème va certainement à nouveau se poser pour les vacances de Pâques. Vous faites ce que vous voulez de cette information.

Mme d'HAUTESERRE : Premièrement, c'est à moi de donner la parole, d'accord ? Je donne la parole à Vincent BALADI.

M. BALADI : Etre élu, à mon sens, ce sont des droits et des devoirs. Nous avons des obligations. Quand la Mairie centrale nous donne des dates, nous devons nous y tenir. Je ne comprends vraiment pas, d'autant plus que nous les connaissons six mois à l'avance.

Mme BARLIS : Ce n'est pas vrai.

Mme d'HAUTESERRE : Qu'est-ce que vous en savez, vous ?

M. BALADI : Si, notamment sur les commissions, les réunions, les CDAC en préfecture Ile-de-France. Quand on est élu, c'est aussi ce que l'on accepte. Je tenais à le dire.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Pouvons-nous commencer ?

M. GAUGER : Je suis d'accord pour être secrétaire de séance.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE ; celui de Mme Bérengère de REYNIÈS est confié à M. Grégoire GAUGER.

A L'UNANIMITE des présents le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance.

3°/ 08 2018 17 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 11 septembre 2018

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons l'approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 11 septembre 2018. Avez-vous des observations ?

Mme DESBONNETS : Comme d'habitude, Madame le Maire, nous constatons que la rédaction du PV est tronquée et ne reflète pas la réalité des débats. Il est fatigant pour tout le monde de le lire à chaque fois, mais par honnêteté intellectuelle, nous sommes obligés de le lire. Il est clair que le travestissement des débats vous satisfait, puisque vous n'y remédiez pas. Je pense que je parle français. J'ai beaucoup de défauts, mais je pense savoir m'exprimer. J'aimerais donc, à la page 7 du compte-rendu, que l'on remette les mots de mon intervention dans le bon ordre. Je parle de Mme Bérengère de REYNIÈS. Je n'ai pas dit : « Je trouve un peu dommage de n'avoir aucun représentant pour l'instant parce qu'on ne peut pas mettre un suppléant ». Bien sûr, Monsieur GAUGER, ce n'est pas grave, je l'entends bien à votre air.

M. GAUGER : C'est votre interprétation.

Mme DESBONNETS : A la page 10, après la prise de parole de Madame BOYER-CHAMMARD, comme par hasard, il est indiqué « brouhaha ». Or, justement, il y avait une discussion importante sur la nouvelle nomination des élus pour représenter la mairie dans les écoles. D'autres élus, dans la salle avaient dit aussi ne pas pouvoir être représentés. Cela n'apparaît pas.

A la page 12, nous avons un échange toutes les deux, Madame le maire, qui n'apparaît pas. Il est inscrit, comme par hasard : « propos inaudibles ». On ne comprend pas pourquoi, tout d'un coup, je

vous demande si vos vacances ne se sont pas bien passées, alors qu'en l'occurrence, je vous disais qu'il fallait rester calme.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr que non, vous n'avez pas dit qu'il fallait rester calme. Non, pas du tout.

Mme DESBONNETS : D'accord. Donc je suis complètement folle, c'est notifié. Au milieu de tout, je vous demande si vos vacances se sont bien passées. Je suis quand même très gentille puisque je m'enquiers de vos vacances. Très bien.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. M. PACHECO.

M. PACHECO : A la page 21, je lis dans ma bouche : « Cette fameuse cantine qui devait être centrale, il faudrait quand même la lancer ». Je ne sais pas ce que cela signifie, donc je n'ai pas dit ça. Je ne vois pas pourquoi c'est retranscrit de cette façon-là. Comme je n'ai pas accès à la bande, je ne peux pas vous dire ce qui a été dit. J'ai cru comprendre que c'était votre travail, Monsieur GAUGER, de vérifier la fidélité du compte-rendu.

Mme d'HAUTESERRE : Les modifications sont prises en compte par les services.

M. PACHECO : Ce n'est pas une modification. Je ne sais pas ce que j'ai dit, mais en tout cas, pas ça. Je note aussi avec un certain amusement la tentative de Monsieur BALADI de mettre sur un même plan le fait que j'ai quitté le Conseil d'arrondissement interminable la fois précédente et ma demande de bilan de l'absentéisme des élus du VIIIème arrondissement au Conseil d'administration des collèges et lycées. Cette tentative m'a beaucoup amusé. Cela n'a aucun rapport. Aujourd'hui-même, si le Conseil traîne un peu en longueur, je le quitterai, bien évidemment. J'espère en revanche que nous obtiendrons ce bilan des absences des élus du VIIIème arrondissement aux Conseils d'administration des collèges.

Mme d'HAUTESERRE : Vous l'aurez.

M. PACHECO : Ce n'est pas la première que vous me dites : « On le fera ». C'est peut-être encore une promesse qui ne va pas être tenue. Nous allons voir.

M. GAUGER : Je tiens juste à rappeler que notre Conseil ne dure pas moins longtemps ou plus longtemps que les autres Conseils équivalents à notre arrondissement. Nous nous situons dans la moyenne, si ce n'est en-dessous de la moyenne en termes de longueur. Je ne sais pas sur quelles données vous vous basez pour émettre cette affirmation.

Mme d'HAUTESERRE : Dans d'autres Conseils, les gens sont certainement un petit peu plus disciplinés. Merci beaucoup.

M. PACHECO : Nous avons le droit de ne pas être d'accord.

Mme d'HAUTESERRE : Vous pouvez ne pas être d'accord, mais il faut synthétiser. Vous vous rendez compte : Nous avons commencé depuis un quart d'heure, nous en sommes seulement à voter le PV.

M. PACHECO : J'ai synthétisé, j'ai fait deux interventions.

Mme BARLIS : Vous comparez toujours avec les autres arrondissements. Certains Conseils d'arrondissement finissent à minuit.

Mme d'HAUTESERRE : Justement. Monsieur PACHECO dit que nos Conseils traînent en longueur.

Discussions croisées.

Je vais parler un petit peu plus fort, Madame BARLIS. C'est la raison pour laquelle j'ai repris la parole. Monsieur PACHECO dit que les Conseils sont interminables.

Mme BARLIS : Oui, mais ce n'est pas une raison pour lui couper la parole.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, d'abord, je ne vous ai pas donné la parole. Maintenant, je voudrais qu'il y ait un peu plus de discipline dans ce Conseil. D'accord ? Parce que dans d'autres Conseils, la discipline est respectée : c'est le maire qui donne la parole. On ne coupe pas la parole.

Mme BARLIS : Vous n'allez pas distribuer les bons points et les mauvais points.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, on ne coupe pas la parole. Au Conseil de Paris, quand les conseillers ne sont pas disciplinés, Madame la maire leur demande de sortir. Voilà comment les choses se passent. Alors, maintenant, y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix le PV de la séance du 11 septembre 2018.

Le compte rendu de la séance du mardi 11 septembre 2018 est **APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents

Suffrages exprimés POUR le projet: 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 3 (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

4°/ 08 2018 23 – Autorisation donnée au maire du 8^{ème} arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci, Madame le maire. Il s'agit plus précisément de donner l'autorisation au maire de permettre une location du salon de la Vénérie dans le cadre de l'organisation de mariages. La mairie d'arrondissement était régulièrement sollicitée par des particuliers qui souhaitaient organiser un buffet dans le cadre d'un mariage, afin de disposer d'une salle pour accueillir les membres de leur famille. Nous savons pertinemment qu'il y a un nombre limité de salles de réception dans la mairie du 8^{ème} qui permet de ne répondre favorablement à cette demande que de manière très exceptionnelle. Aujourd'hui, les salles servent aux associations et aux personnes qui en font la demande, comme par exemple le brevet des sports de l'OMS ou les concerts de 13 heures le jeudi. Afin de prévenir tout litige et d'encadrer juridiquement l'organisation de ces manifestations, une convention précisant les règles d'utilisation de la salle ainsi que les obligations qui incombent à l'occupant sera signée par le preneur et par le Maire d'arrondissement. Nous pouvons faire cela suite à une convention de la Ville que vous avez en annexe de cette délibération. Elle permet d'avoir des redevances, calculées par rapport à la superficie de la salle. En l'occurrence, comme le salon de la Vénérie mesure 54 mètres² (donc moins de 80 mètres²), avec une capacité de 50 personnes debout et 40 personnes assises, en semaine, le tarif horaire, de 9 heures à 18 heures, est de 45 €, à partir de 18 heures jusqu'à 9 heures du matin, il est de 65 €. Le tarif journée est de 350 €. Le week-end, le tarif horaire est de 65 € et le tarif journée est de 510 €. Même si une autorisation est donnée le week-end, elle ne le sera que pour une demi-journée, la mairie étant fermée le samedi après-midi.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

Mme DESBONNETS : Je suis ravie de voir que la mairie du 8^{ème} se décide enfin à louer son Salon de la Vénérie pour les mariages ou autres événements. Je me prends à penser le temps d'une minute que la Mairie du 8^{ème} m'écoute parfois. J'en avais déjà fait part. Je pense effectivement que les administrés devraient pouvoir bénéficier de salles des fêtes dans chaque arrondissement, surtout quand on connaît le prix des locations des salles à Paris. Avec cette autorisation, je pense que cela

permettra de compenser le fait que, Madame le Maire, avec vos adjoints, vous refusiez maintenant les quêtes aux mariages. Cela permettra d'aider les associations locales.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez certainement lu la convention. Malheureusement, nous ne pourrions pas accepter au-delà de 50 personnes. Jusqu'à maintenant, j'ai fait un certain nombre de mariages auxquels assistaient plus de 200 personnes. Nous avons donc dû refuser. Par rapport à d'autres salons, à proximité, dans le 8^e arrondissement, il serait déloyal que nous prenions le marché des salons. Quand c'est en-dessous de 60 personnes (entre 50 et 60), nous pouvons le faire, avec, bien sûr, des contraintes. Les personnes doivent venir avec les serveurs, fournir les tréteaux et, bien sûr, le buffet.

Mme DESBONNETS : C'est très bien. Bravo.

M. GAUGER : Je suis également favorable à cette délibération. Je voudrais faire simplement deux observations. Les tarifs sont très compétitifs, voire pas très chers. Il s'agit de tarifs standardisés sur Paris. Il faut un accès équivalent au mètre carré dans Paris mais parfois, les salles ne proposent pas la même qualité. Nous pouvons regretter cette standardisation des tarifs. Ma deuxième observation, pour rejoindre ce que disait Madame le Maire, est en rapport avec le fait que quand la capacité demandée est trop importante, nous ne pouvons pas recevoir les mariages. A titre personnel, j'ai toujours invité les mariés qui me demandaient des recommandations à se rapprocher du Cercle national des armées, qui, historiquement, a toujours reçu beaucoup de mariages, notamment des mariages liés au monde de la Défense. J'invite souvent les mariages qui souhaitent louer des salles à se tourner vers ce bâtiment. N'hésitez pas à le recommander également car il s'agit d'un bâtiment d'Etat.

Mme DESBONNETS : Tout à fait, mais je crois que pour pouvoir accéder à la salle des mariages, il faut avoir eu un militaire dans la famille, ou quelqu'un qui a fait la guerre d'Algérie. Tout le monde ne peut pas forcément y avoir accès.

M. GAUGER : Il y a des dérogations.

Mme LECUYER : Ce ne sont pas les mêmes tarifs.

M. GAUGER : Il y a une distinction dans les tarifs entre les gens qui ont des militaires dans leur famille et ceux qui n'en ont pas. Mais il ne faut pas nécessairement avoir un militaire dans la famille pour y avoir accès. Là-dessus, ils sont plus libéraux depuis quelques années.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

Mme LECUYER : Cela ne figure pas dans cette délibération-là, mais je crois l'avoir vu dans la suite : combien, c'est 100 % ?

M. BALADI : C'est prévu dans la convention, c'est 75 % de l'argent qui revient directement à la Mairie d'arrondissement, l'année qui suit. Cela revient au budget d'état spécial d'arrondissement.

Mme LECUYER : Pourquoi cela ne figure-t-il pas dans cette délibération ? A moins que je ne l'aie pas bien lue ?

M. BALADI : Si, c'est dans la convention. C'est l'article 13.

Mme LECUYER : Ah, c'est ça. D'accord, d'accord.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

5°/ 08 2018 24 – Autorisation donnée au Maire du 8^{ème} arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de la mairie du 8^{ème} arrondissement en vue de tournages cinématographiques

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit de la même délibération, sauf que là, c'est pour louer le salon de la Vénérie en vue de tournages cinématographiques, ainsi, éventuellement, que d'autres salles de la mairie. Comme il a été dit lors de la précédente délibération, les recettes reviennent à 75 % à la Mairie du 8^e arrondissement sur l'état spécial d'arrondissement l'année qui suit. La Mairie du 8^e arrondissement est référencée pour les tournages de films visés par la mission Paris Cinéma Paris Films. Avec cet accord, nous autoriserons Madame le Maire du 8^e arrondissement à signer les conventions pour la location de cette salle. Vous avez en annexe les tarifs pour la location de la salle, mais également du matériel qui pourrait éventuellement être utilisé.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

M. PACHECO : Alors, très bien pour la location de la salle. Mais qui dit tournages dit places de stationnement qui vont être prises devant, parce qu'il y a toujours des camions, des cantines etc. J'avais suggéré – mais je n'ai pas eu de réponse sur ce point – que les places prises de façon temporaire par ces entreprises de cinéma soient des places de stationnement non pas résidentielles mais des places de stationnement non destinées aux résidents. Avez-vous avancé là-dessus pour avoir les garanties que ce ne soient pas encore les résidents qui pâtissent de ces tournages ? Inévitablement, des places de stationnement seront occupées.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez constaté qu'aux abords de cette Mairie, nous avons très peu d'emplacements réservés pour les livraisons ou autres. Pour le prochain tournage, avec Roman Polanski, nous lui avons demandé de ne pas trop empiéter sur l'espace public. Maintenant, Il nous dira dans un mois, je crois, combien de camions de production seront utilisés. Il aura de toute façon besoin d'une régie. Nous lui avons dit que nous lui prêterions une salle pour qu'il puisse se changer.

Mme DESBONNETS : On leur prête une salle ?

Mme d'HAUTESERRE : On loue une salle et on leur prête les toilettes !

Mme DESBONNETS : On leur prête quand même les toilettes, c'est intéressant.

[Mme DESBONNETS déjeune en même temps]

Mme d'HAUTESERRE : Oui, c'est très intéressant, Madame. Bon appétit ! J'ai essayé de répondre à Monsieur PACHECO avant d'être interrompue. On demande aux productions de respecter et de faire attention parce qu'effectivement, dans cet espace de la Mairie du 8^e, nous avons très peu d'espaces réservés pour les livraisons ou autres. En plus, devant chez nous à la mairie, il y a un espace pour les personnes à mobilité réduite, un espace pour les véhicules sentinelles. Nous espérons que Monsieur Roman Polanski et sa production seront à l'écoute de notre demande. Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

6°/ 08 2018 25 - Adoption du budget primitif 2019 de l'état spécial de la mairie du 8^{ème} arrondissement

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Il s'agit, chaque année, d'adopter le budget annuel de l'état spécial d'arrondissement, qui est le budget propre à notre arrondissement. Comme chaque année, je vous rappelle que le budget se décompose en trois dotations : dotation d'investissement, dotation d'animation locale et la gestion locale. Globalement, le budget primitif de l'état spécial pour l'année 2019 est un budget en très légère baisse, de -0,85 %, soit -19 640 €. Cette diminution est consécutive à la baisse du montant des fluides, c'est-à-dire, concrètement, du chauffage pour les écoles, notamment par rapport aux prévisions qui ont été faites. Si nous détaillons les évolutions par dotation, cela donne :

- une dotation d'investissement qui n'a pas évolué, de 143 000 €
- une dotation d'animation locale de 322 480 €, qui augmente de 3,84 % soit de 11 938 €, compte tenu de la hausse du montant des travaux urgents. Pour les travaux urgents, nous sommes à 193 000 €, alors que nous étions à 181 000 € l'année dernière. Ce montant est calculé sur la base moyenne des dépenses constatées sur les trois dernières années. Comme les trois dernières années, nous avons rattrapé des travaux urgents, cela entraîne une augmentation. Je vais détailler rapidement. Il y a eu notamment le remplacement de stores dans les écoles, des menuiseries, des fuites, des canalisations, des remplacements de portes et des remplacements de luminaires.
- une dotation de gestion locale d'1 830 604 €, qui diminue de 1,70 % soit de 31 578 € par rapport au budget primitif 2018 pour les raisons suivantes : comme je le disais en introduction, une diminution du montant des fluides pour 38 000 € et une baisse du montant des fournitures scolaires sur la base de l'estimation de la direction des affaires scolaires. Avec l'administration, nous avons vu qu'il s'agissait en fait d'un jeu d'écriture. C'est pourquoi il y a une baisse sur ce poste-là.

Les baisses de budget sont contrebalancées par :

- la réinscription de la ligne documentation générale sur le budget adapté des écoles qui joue sur 198 €.
- l'augmentation du coût de la délégation de service public du centre animation Beaujon de 8 867 €. Grégoire GAUGER pourra peut-être en parler après.
- L'augmentation de 3 343 € du coût des maintenances des crèches, avec le transfert de gestion des pompes de relevage et un changement de marché.

Les autres ajustements sont à budget constant sur la dotation par rapport à 2018 et correspondent à des rééquilibrages en fonction du coût des marchés de la Ville et des dépenses constatées en 2017 et 2018.

Enfin, en conclusion, j'ajouterais qu'il y a certain crédits qui n'ont pas été payés et qui ont été mis l'année suivante, comme à chaque fois, en fonction de ce qui est provisionné de l'année passée.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des interventions ?

Mme BARLIS : J'avais une interrogation concernant les frais de fonctionnement du gymnase, notamment en électricité puisqu'en 2018, nous avons un budget voté de 4 380 €. Là, vous nous proposez 2 308 €. Cela représente une baisse très importante. A quoi est-ce dû ? Ceux qui vont au gymnase vont-ils s'entraîner dans le noir ?

Mme d'HAUTESERRE : En fait, il y a eu des travaux et l'entreprise en question a réglé le chauffage, notamment dans la salle Roquépine où les jeunes dames et les seniors s'y entraînent régulièrement. Il y a eu un réglage du chauffage. Je pense que cela vient de là.

M. GAUGER : Madame BURLIS, pour compléter ce que vient de dire Madame le maire, en effet, toutes les installations électriques ont été grandement revues. Je préférerais donner des éléments plus précis avec les services. Les chauffe-eau ont été changés. Les nouveaux consomment moins d'énergie. Les ampoules ont été changées également. Beaucoup de choses ont été faites dans ce sens-là. Il y a également une meilleure régulation de la ventilation, qui a été changée l'année dernière. Ceci vient expliquer cela. Mais je reviendrai évidemment avec des éléments plus techniques pour répondre à votre question.

Mme BURLIS : J'avais une autre question également. Je n'arrive pas à me rendre compte de ce que cela recouvre exactement : dans la section de fonctionnement, tout ce qui concerne le transport de biens et les transports de personnes. Qu'est-ce que c'est, exactement ?

M. GUILLET : A titre d'exemple, pour le transport de personnes, il peut s'agir de transports scolaires, pour se rendre en sortie scolaire. Le transport de biens peut par exemple concerner le transport du piano pour les concerts. Ce sont deux exemples.

M. BALADI : De même, pour les conseils de quartier, quand des tables sont apportées par un agent, il y a du transport.

Mme BURLIS : enfin, j'ai une dernière question concernant l'administration générale. Je vois que presque tous les budgets sont en baisse sauf les fêtes et cérémonies où il y a pratiquement 3 000 € de plus. J'aimerais savoir s'il y aura plus de fêtes et cérémonies.

Mme d'HAUTESERRE : Certaines cérémonies comme des remises de médailles, les fêtes pour les enfants...

Mme GUILLET : Il s'agit de rééquilibrages entre la ligne « fêtes et cérémonies » et la ligne « réceptions ». Vous verrez qu'il y a des vases communicants. Le partage entre ces deux lignes budgétaires est un peu tenu. Les sapins de Noël sont sur les réceptions, je crois. Vous verrez que les chiffres se compensent.

Mme BURLIS : Vous parlez de vases communicants, je veux bien, mais du coup, c'est un peu compliqué pour nous de suivre et de comprendre. Nous ne sommes pas des experts de la comptabilité privée.

Mme LECUYER : C'est juste pour les Conseils de quartier : 26 000 € en 2018. A quoi a servi cette somme ? En quoi se décompose-t-elle ?

Mme d'HAUTESERRE : Il y a l'envoi de courriers. Vous savez que nous sommes le seul arrondissement à envoyer des convocations. Ce n'est pas le référent du Conseil de quartier qui les envoie. Il y a le timbrage, l'envoi du courrier, des travaux de quartier.

M. BALADI : Il y a eu aussi la location d'un babyfoot pour les fêtes de quartier validée par le Conseil de quartier Elysée-Madeleine, par exemple. Ce n'est pas que du courrier.

Mme LECUYER : Nous nous doutons bien. Nous l'espérons. 26 000 € de courrier...

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Moi, je me pose la question : Est-ce que c'est là-dedans que nous pouvons savoir combien coûte le prestataire extérieur pour l'enregistrement et la rédaction du PV ou pas ? Comme cela fait des mois et des mois que nous le demandons, sans obtenir de réponse, j'espère que c'est le moment d'obtenir cette réponse. Mais peut-être pas...

Mme d'HAUTESERRE : C'est la secrétaire générale qui doit nous donner le nom du prestataire.

Mme GUILLET : Bien sûr, le prix dépend de la durée du Conseil.

Mme DESBONNETS : D'accord. Donc je voudrais savoir combien cela a coûté pour une année.

Mme GUILLET : C'est autour de 250 € le Conseil mais je regarderai pour vous donner les chiffres exacts.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER)

ABSTENTIONS : 3 (M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

7°/2018 DAE 246 - Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Il s'agit des marchés découverts alimentaires – principe de renouvellement de la délégation de service public. En l'occurrence, nous sommes concernés par deux marchés : le marché Aguesseau, c'est-à-dire le marché de la Madeleine et le marché des Batignolles, même s'il est affecté dans la délibération au XVII^e arrondissement. Il y a, à l'heure actuelle, trois délégataires qui interviennent en fait pour le compte de la Mairie de Paris pour les marchés. Pour le secteur A, qui correspond aux I^{er}, II^e, IV^e, VI^e, VII^e, Xe, XI^e, XIX^e et XX^e arrondissements, c'est Cordonnier Frères. Pour le secteur B, qui correspond aux Ve, XII^e, XIII^e et XIV^e arrondissements, c'est BENSIDOUN. Pour le secteur C (notre secteur) qui correspond aux VIII^e, IX^e, XV^e, XVI^e, XVII^e, XVIII^e arrondissements, c'est DADOUN. Pour cette délibération, sans forcément beaucoup plus de précisions, on nous demande de revoir l'attribution de ces 70 marchés au niveau parisien. La délibération propose de réduire de trois à deux le nombre de lots et d'allonger à six ans la durée des conventions. Clairement, si on lit bien cette délibération, il s'agit en fait de retirer un délégataire, mais nous ne savons pas du tout lequel. A cause de ce flou et comme convenu – il y a dans notre groupe politique un vœu qui propose de maintenir la répartition en trois lots – nous vous proposons de voter contre. Nous sommes pour les marchés et la délégation actuelle. Là, cette notification ne nous concerne pas comme elle est. Nous voterons contre.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Je ne comprends pas bien du tout l'explication de vote de Vincent BALADI. Nous projetons de faire un renouvellement de délégation de service public. Nous n'allons pas savoir à l'avance qui va l'avoir.

M. BALADI : Vous passez de trois lots à deux lots. Vous ne pouvez pas avoir deux délégataires sur un même lot. La délibération n'est pas claire. A la page 3/5, il est écrit noir sur blanc : « les deux secteurs délégués se répartiraient [conditionnel] comme suit :

- secteur A : IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XX [donc un seul délégataire pour la moitié de Paris]
- secteur B : I, II, IV, V, VI, VII, VIII, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX ».

Cela ferait donc deux délégataires au lieu de trois. Si la répartition est en deux lots au lieu de trois, il y a un délégataire de moins.

Mme BARLIS : Oui, mais ne nous dites pas de voter contre parce que nous ne savons pas qui va obtenir la délégation. Dites que le découpage ne vous convient pas parce que vous considérez que les lots sont trop importants. Ce n'est pas la même chose.

M. BALADI : Là, vous jouez sur les mots, mais si vous voulez.

Mme BARLIS : C'est comme si, à la commission d'appel d'offres pour attribuer le marché, vous disiez : « Ah non, je ne veux pas lancer l'appel d'offres, parce que je ne sais pas qui va gagner ». C'est pareil.

M. BALADI : Vous le savez, on fait aussi de la politique. Là, clairement, nous ne savons pas quel délégataire sera tout simplement évincé.

Mme BARLIS : C'est la règle du jeu. Nous n'allons pas le savoir à l'avance.

M. BALADI : Notre groupe politique appelle à voter contre.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Corine BARLIS)

8°/2018 DAE 272 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70.037,00 €) – signature des conventions afférentes aux indemnités

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci. Comme lors du dernier Conseil d'arrondissement, il s'agit de l'attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers qui ont fait l'objet d'une rénovation de leur kiosque. Nous n'allons pas revenir dans le débat sur la beauté de ces kiosques. Nous sommes tous d'accord pour dire que ce n'est pas forcément mieux que les kiosques anciens. En l'occurrence, il s'agit de les dédommager pendant les quelques semaines où ces kiosques sont en travaux. Pour le VIII^e arrondissement, nous sommes concernés par cinq kiosques. Les indemnités vont de 851 € à 2 989 € ; Vous avez en annexe le nom des kiosques, le nom des gérants des kiosques, ainsi que les adresses. Il y a notamment un kiosque Boulevard Malesherbes, un kiosque avenue Montaigne, un kiosque rue Monceau et un kiosque boulevard des Batignolles.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

9°/2018 DAE 283 - Subvention (21.800 €) avec le comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (8^e)

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit d'une subvention de 21 800 € avec le comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018. Comme vous le savez, le comité du Faubourg Saint-Honoré réalise chaque année les illuminations de la rue du Faubourg Saint-Honoré, de la rue d'Anjou, de la rue Royale et de la rue Saint-Honoré. 8 grandes lanternes de croisement de rue, 100 volutes lumineuses, 190 sapins décorés lumineux et 50 traverses lumineuses sont répartis sur l'ensemble du quartier et donnent un attrait touristique et un attrait pour les habitants de notre quartier. Ces illuminations, bien sûr, s'inscrivent également dans le cadre d'une démarche caritative. En effet, une collecte au profit de l'association ELA aura lieu cette année en récoltant des lots auprès des Maisons des membres du comité. Comme nous le savons, il y a quand même dans cette rue et dans les rues adjacentes des Maisons de prestige. Sur le total des illuminations, le budget est de 241 000 €. On nous demande de subventionner 21 800 €, qui correspondent à 9 % du budget. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Avez-vous des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Mme BARLIS : J'ai juste une question. Est-ce qu'on a déjà la date de lancement des illuminations ?

Mme d'HAUTESERRE : Nous avons trois illuminations. Je crois que c'est le 16 novembre pour les premières illuminations, à Saint-Honoré. Les deuxièmes, c'est avenue Montaigne et les troisièmes, le 22 novembre, c'est sur les Champs-Élysées.

Mme BARLIS : Nous pourrions recevoir les dates ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, bien sûr.

M. TILLOY : Je voudrais simplement mentionner une chose : la mise en place des illuminations dérange parfois les habitants du quartier. Je n'en tire aucune conclusion mais je souhaitais le mentionner. Cela fait du bruit, parfois toute la nuit.

M. BALADI : Il ne faut pas hésiter à nous remonter ces éléments. Nous pouvons voir directement avec le comité pour essayer de limiter ces nuisances.

Mme d'HAUTESERRE : Dans la nuit de samedi à dimanche, à 2 heures du matin, rue Royale, il y avait effectivement du bruit.

10°/2018 DAE 289 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – convention

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit des activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. Ce ne sont pas des demandes temporaires pour la voie publique, comme nous avons d'habitude. Il s'agit en fait d'attribuer et de confirmer à 247 commerçants une autorisation de longue durée pour exercer une activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts. En mars 2018, une refonte des redevances et des règlements a été adoptée lors du dernier Conseil de Paris. Il y a aussi une nouvelle réglementation, qui a intégré les évolutions législatives, notamment en posant une procédure de mise en concurrence préalable pour toute exploitation économique sur le domaine

public. Les emplacements sont attribués après un appel à propositions pour trois ans. La liste des emplacements proposés dans les appels à propositions ont fait l'objet d'une validation avec les arrondissements concernés, notamment avec la Maire du VIII^e arrondissement. Trois séances d'information ont été organisées afin d'expliquer aux candidats potentiels comment y répondre. Deux appels à propositions ont été publiés fin avril 2018 et jusqu'au 31 mai 2018 à 12 heures pour les activités situées sur les emplacements dits « classiques » et jusqu'au 22 juin à 12 heures pour les activités situées sur des emplacements dits « prestigieux » de la voie publique. C'était publié sur le site *Paris.fr*. Il y a eu une communication autour de cela. Une commission d'attribution dont faisait partie les maires d'arrondissement a été réunie entre juin et octobre 2018 afin de choisir les futurs exploitants, dont l'autorisation arrivait pour certains à échéance au 30 novembre 2018. Les appels à projets débuteraient pour les nouveaux commerçants à partir du 1^{er} décembre 2018. Au total, 207 emplacements ont été mis en concurrence. 157 ont été affectés. 40 emplacements n'ont pas fait l'objet de dépôts de candidatures. 10 emplacements ont été déclarés infructueux du fait de dossiers incomplets ou d'avis défavorables des services de l'Etat. Pour le VIII^e arrondissement plus précisément, nous sommes concernés par un nouvel emplacement au niveau du rond-point des Champs-Élysées. La société PASTA MAMMA a remporté cet appel d'offres pour une redevance annuelle de 16 092 €. Il y aura un nouveau lauréat sur le boulevard de la Madeleine, à la sortie du métro, à l'angle de la place : Lola Joubert pour BIOTIFUL, pour une redevance annuelle de 22 192 €. A part ces emplacements-là, tous les autres emplacements étaient déjà attribués et ont été reconduits selon les termes de l'appel d'offres. La liste figure en annexe de la présente délibération. Le VIII^e arrondissement compte notamment un emplacement près de la statue de Simon Bolivar, sur le Pont Alexandre III, un emplacement place Georges-Guillaumin, avec un stand pas loin du jardin de l'hôtel Salomon de Rothschild ainsi que les chalets situés en bas des Champs-Élysées, qui existent depuis très longtemps. Enfin, un kiosque a été reconduit à l'intérieur du Parc Monceau, pour une redevance annuelle de 35 000 €. Pour terminer, aux Champs-Élysées, le théâtre de marionnettes dont nous parlions la dernière fois, pour Alexandre ABBAS, 170 mètres².
Nous vous demandons de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Monsieur PACHECO

M. PACHECO : Je voulais juste dire que personnellement, je ne voyais pas la nécessité de mettre un commerce alimentaire sur le rond-point des Champs-Élysées.

Mme LECUYER : J'en profite pour poser une question : En remplacement du marché de Noël sur les Champs-Élysées, est-ce que quelque chose est finalement prévu ou pas ?

Mme d'HAUTESERRE : Non, il n'y aura rien cette année. J'ai respecté la volonté des habitants du 8^{ème} arrondissement. Mon prédécesseur, à l'époque, était en conflit et avait eu un procès avec Monsieur Champion. La commissaire aussi avait fait un procès à Monsieur Champion. Lorsque j'ai vu Monsieur Champion, je lui ai dit que tant qu'il n'avait pas de convention avec la Ville, il n'y avait aucune raison qu'il occupe l'espace public. Voilà ! Nous sommes au mois de novembre, s'il avait du y avoir un marché de Noël, il aurait fallu qu'il dépose un dossier aux services de la Ville. Comme vous le savez certainement, l'instruction des dossiers est faite par un service spécifique de la Ville de Paris avec des techniciens spécialisés. Je n'ai pas été informée d'un quelconque dépôt de dossier. Pour moi, en 2018, il n'y aura pas de marché de Noël sur l'avenue des Champs-Élysées.
Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Pour l'installation de PASTA MAMMA et BIOTIFUL, vous êtes d'accord ? Vous avez validé ces dossiers ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, je les ai validés.

Mme DESBONNETS : Je voulais en être sûre. Quel sera l'esthétisme extérieur de ces commerces ?

Mme d'HAUTESERRE : Un certain nombre de dossiers arrivent aux services de la Ville, rue des Cîteaux, c'est-à-dire aux services techniques de la Ville. Nous sommes 50 autour de la table, chacun vote ensuite en fonction des arguments fournis à la fois par l'exploitant et par la Ville. J'ai donné mon accord, par rapport au nombre de votes, ces deux dossiers ont été retenus.

Mme DESBONNETS : D'accord. Quel est l'esthétisme ? Comment se présentent ces commerces ?

Mme d'HAUTESERRE : Ils doivent respecter l'esthétique demandée par la Ville. Ils n'ont pas le droit de dépasser un certain nombre de règles exigées par la Ville, parce qu'ils sont situés sur l'espace public. Ils doivent respecter les normes imposées par la Ville.

Mme DESBONNETS : Vous n'avez pas de photographies ?

M. BALADI : Je rappelle que Place de la Madeleine, à l'angle, il y a déjà un kiosque de crêpes. Nous parlions tout à l'heure des kiosques alimentaires. Il y aura un kiosque alimentaire en moins et un kiosque alimentaire en plus, qui participe à la diversité commerciale.

Mme DESBONNETS : Je voudrais que nous soyons d'accord sur l'esthétisme. Ce n'est pas parce que la Ville de Paris donne son accord que je ne peux pas avoir un goût différent.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÉS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (M. Marc PACHECO)

11°/2018 DAC 559 - Subvention de 2.000 euros à l'association Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^{ème} arrondissement de Paris de le cadre de l'activité culturelle locale

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, la Mairie de Paris vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^e arrondissement de Paris, présidée par Madame Valérie AMILHAT, que tout le monde connaît ici.

Depuis sa création, le Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^e arrondissement de Paris a une double mission sociale et culturelle. L'association a pour objet l'organisation ou la participation à toute manifestation à caractère culturel, artistique ou social dans le 8^e arrondissement.

En 2017, le 21^e tournoi de bridge a réuni une cinquantaine de participants. Pour la Journée de la Femme, l'association a participé à la pièce de théâtre Camille contre Claudel qui a remporté un véritable succès. Elle a également organisé les concerts Cail au salon d'honneur de la Mairie qui sont très appréciés dans l'arrondissement. Une autre date est prévue en novembre.

Afin de soutenir les actions de cette association, j'ai proposé à la Mairie de Paris d'attribuer à l'association Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^e arrondissement une subvention de fonctionnement de 2 000 euros au titre de 2018. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Avez-vous des observations ?

Mme BARLIS : Il ne s'agit pas d'une observation mais d'une explication de vote. Effectivement, nous connaissons tous la présidente du comité des fêtes mais je constate, année après année, que nous sommes amenés à refaire les mêmes remarques : nous avons toujours très peu d'informations sur les

activités du comité des fêtes, malgré notre demande réitérée. J'avais dit, l'année dernière, que je m'abstenais et que si les choses n'étaient pas plus transparentes, je voterais contre cette année. Je vais être cohérente avec ce que j'avais dit il y a un an. Malheureusement, par manque d'informations et de transparence sur les activités du comité des fêtes, je serai obligée de voter contre. Nous ne savons jamais ce qu'ils font. Nous ne recevons jamais d'invitations. Cela ne nous permet pas de juger de leur travail. Ce n'est pas normal. C'est le comité des fêtes de l'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, il ne vous a pas échappé qu'il existe un magazine qui s'appelle *Paris 8* et que les informations se trouvent dans ce magazine, ainsi que sur le site internet de la Mairie du 8^{ème} arrondissement. Les concerts Cail existaient avant mon arrivée et depuis ...

Mme BARLIS : Excusez-moi, mais si les élus doivent être informés par le *Paris 8*, je trouve ça un peu... Pardonnez-moi...

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, un peu de bonne foi : les informations, vous les avez.

Mme BARLIS : Elle ne reçoit jamais aucune convocation, pour rien. Ce n'est quand même pas normal. C'est le seul organisme qui demande une subvention. Je ne sais pas...

Mme d'HAUTESERRE : Certaines associations demandent des millions de subventions à la Ville et je ne vous ai jamais entendue monter au créneau. Pour une subvention de 2 000 € à une association qui gère la culture dans le 8^{ème} arrondissement, je pense que nous pourrions éviter ces débats.

Mme BARLIS : Je ne trouve pas ça transparent, je n'ai toujours pas compris comment tout cela s'organise entre les concerts Cail, le comité des fêtes. Tout cela est une nébuleuse absolument pas transparente. Parce qu'on facture à la Mairie les concerts Cail, en parallèle, le comité des fêtes dit qu'il arrête les concerts Cail. Moi, je ne comprends pas.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a une organisation. La présidente est bénévole. Les deux personnes qui travaillent avec elle le sont également.

Mme BARLIS : Ce n'est pas une raison pour ne pas travailler dans une transparence totale. Moi aussi, je suis bénévole ici. Je fais mon travail correctement.

Mme d'HAUTESERRE : Vous n'allez pas revenir à chaque fois sur les indemnités d'élu. Vous vous êtes engagée en politique, c'est un engagement personnel et personne n'a été vous chercher.

Mme BARLIS : La présidente du comité des fêtes aussi.

Mme d'HAUTESERRE : Justement. A chaque fois, vous ramenez les débats sur les indemnités.

Mme BARLIS : C'est vous qui avez ramené le débat là-dessus en disant qu'elle était bénévole. Donc je vous réponds sur ce point-là. C'est tout.

M. GAUGER : Peut-être Madame BARLIS pourrait-elle rencontrer la présidente et faire un point avec elle.

Mme BARLIS : Ce n'est pas que moi.

M. GAUGER : C'est vous qui demandez plus d'informations. Moi je les connais, je leur fais confiance. Si vous ne leur faites pas confiance et estimez manquer d'informations, ils seront tout-à-fait à votre disposition pour vous expliquer. Leur avez-vous déjà demandé à les rencontrer sur ce sujet-là ?

Mme BARLIS : Oui, la dernière fois qu'elle est venue.

M. GAUGER : Elle a refusé de vous rencontrer ?

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (Mme Corine BURLIS)

ABSTENTION : 1 (Mme Eve DESBONNETS)

12°/2018 DAC 771 - Convention de servitude de tour d'échelle pour les travaux de restauration de l'église Saint-Philippe du Roule (8^e)

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, la Ville de Paris est propriétaire de l'église Saint-Philippe du Roule. Force est de constater que depuis des décennies, le très mauvais état de ses couvertures a généré plusieurs opérations partielles de restauration et de sauvegarde puis, en 2012, la mise en place d'un échafaudage de protection provisoire dans l'attente du financement d'une opération de restauration complète des toitures de l'édifice. Enfin, les travaux relatifs à cette opération, prévus dans le cadre du Plan d'Investissement Municipal du patrimoine culturel, doivent commencer à la fin 2018 pour un montant de 5,8 M€.

Afin de permettre la réalisation de cette importante opération de restauration, il a été convenu avec les riverains, propriétaires du passage attenant à l'église dans lequel est installé l'échafaudage, de fixer les modalités et les conditions de la mise en œuvre d'une servitude de tour d'échelle.

La servitude de tour d'échelle permet de disposer d'un accès temporaire sur la propriété voisine afin d'effectuer les travaux qu'il est impossible de réaliser à partir de sa propre propriété. Cette servitude ne repose sur aucun texte, elle relève de règles d'usage. A cette fin, les riverains, constitués en association et la Ville de Paris, se sont rapprochés en vue de la signature d'une convention.

En contrepartie de l'autorisation consentie à la Ville par les quatre syndicats de copropriétaires à l'occupation du passage depuis septembre 2012, et qui va se poursuivre pendant toute la durée des travaux, et des nuisances dues à ces travaux, la Ville de Paris consent aux syndicats de copropriétaires une indemnisation forfaitaire d'un montant de 80 000 euros, soit 20 000 euros par copropriété.

Il nous est donc demandé :

- d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention de tour d'échelle présentée en annexe ;
- de constater la dépense correspondant à l'indemnisation prévue au titre de la convention d'un montant de 80 000 euros au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Avez-vous des observations ?

Mme BURLIS : Je suis contente pour les habitants du passage Saint-Philippe du Roule que nous ayons cette première délibération concernant les rénovations de l'église. Cela fait des années qu'ils attendent que les travaux puissent démarrer puisqu'un échafaudage a été posé sur l'église depuis très longtemps sans que les choses ne bougent. En début de mandature, il a fallu arbitrer entre Saint-Augustin et Saint-Philippe du Roule. Vous aviez arbitré en faveur de Saint-Augustin. Je me réjouis qu'enfin les travaux puissent démarrer sur cette église. Les habitants du passage sont dans une situation de vie au quotidien très difficile. C'est la première étape. Je m'en réjouis pour eux.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous rejoins, Madame BURLIS. Ce dossier dure depuis douze ans. Quand je suis arrivée, on est venu me voir : des élus, des riverains. Il a eu du mal, effectivement, à aboutir. Pourquoi ? Parce qu'une personne résidant dans la copropriété nous avait demandé de la loger. Elle

voulait un appartement de la Ville de Paris et nous avait menacés en public en nous disant que tant qu'elle n'aurait pas d'appartement de la Ville de Paris, elle nous ennuerait. Après enquête, nous nous sommes aperçus qu'elle était propriétaire de son studio ainsi que d'un appartement à Boulogne. Avec la Ville, nous avons pu parler avec cette association. Je me réjouis donc comme vous, que nous puissions signer cet accord dans peu de temps. Je dois les voir la semaine prochaine pour les travaux et je suis heureuse de l'aboutissement de ce dossier épineux qui dure depuis une douzaine d'années.

Mme DESBONNETS : Merci. Vous avez en partie répondu à mes interrogations. Je voulais savoir si vous aviez eu des contacts avec cette association et s'ils étaient contents de cette délibération ou si elle ne leur convenait pas. Qu'est-ce qu'eux en pensent ? L'association demandait-elle d'autres choses ? Quels retours avez-vous reçus de leur part ? Etaient-ils contents de cette délibération ou désiraient-ils la mettre un peu en attente ?

Mme d'HAUTESERRE : Il n'était pas évident d'amener la Ville à s'asseoir autour de la table avec des riverains exigeants. Cela a duré deux ans avant d'aboutir à cette convention. Je dois les voir la semaine prochaine, avec les services de la Ville, pour finaliser cette convention.

Mme DESBONNETS : Mais vous, en amont, vous les aviez vus ? Ils sont contents ?

Mme d'HAUTESERRE : Nous avons échangé avec eux. C'est la Ville qui a proposé ce montant pour les indemnités. La copropriété essaiera de négocier plus, mais c'est l'argent public. La Ville suit le dossier depuis 2015.

Mme LECUYER : J'en profite pour savoir si vous avez des nouvelles de la restauration de la verrière de Saint-Philippe-du-Roule. Il s'agit d'un partenariat avec la banque transatlantique. Les travaux ont-ils pu commencer ?

Mme d'HAUTESERRE : Non, les travaux n'ont pas pu commencer. Quoi qu'il arrive, les travaux ne pourront pas commencer avant que les services de la Ville ne donnent leur autorisation. Il me semble que nous avons fait un appel aux dons dans notre magazine pour que des gens puissent participer à la réfection de cette verrière. Depuis, je n'ai pas de nouvelles. Les travaux que la Ville a programmés doivent quant à eux commencer, comme je l'ai dit, fin 2018. Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

13°/2018 DAC 777 - Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et principe de création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour Saint-Jacques, partie du bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

Rapporteur : M. GAUGER

Merci, Madame le Maire. En effet, La France a ratifié en 1975 la convention relative à l'UNESCO. Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent réunir un certain nombre de critères, rappelés dans cette délibération.

Il faut savoir qu'en France, 44 sites sont classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO, parmi lesquels une partie des rives de la Seine à Paris, depuis 1991. En pièce jointe de cette délibération, vous trouverez un plan, très précieux, qui permet de voir la zone classée et le projet d'extension. Ces projets d'extension sont sur recommandation des différents services de l'UNESCO et de la DRAC d'Île-de-France. Ils proposent, pour mieux valoriser un certain nombre de propositions :

- d'une part, une extension mineure du périmètre du bien, dont l'approximation des plans initiaux avait été dès le départ pointée par l'UNESCO, afin d'inclure certains éléments

« oubliés » lors de l'inscription en 1991 (notamment, le Muséum national d'Histoire naturelle, les deux théâtres du Châtelet et de la Ville, la Tour Saint-Jacques, le Palais d'Iéna etc.). Le périmètre, selon cette proposition, serait étendu et engloberait explicitement les façades et toitures des édifices cités.

- d'autre part, sur la zone tampon. Il apparaît qu'au sein du périmètre du grand site inscrit de Paris, il manque une détermination précise de cette zone tampon. Ils proposent une étude paysagère approfondie permettant d'en identifier le périmètre le plus pertinent.

Face à ces analyses, ces critiques, il nous est proposé d'étendre cette zone. Je voudrais attirer votre attention sur ce qui nous concerne, dans le 8^{ème} arrondissement. Nous voyons sur ce plan que notamment, les façades et les toitures côté triangle d'or sur les bords de Seine seraient ajoutées. Une partie du rond-point des Champs-Élysées ferait partie de la proposition d'extension mineure. Ce ne sont que des propositions. C'est le cas aussi pour les immeubles situés place de la Concorde. Je pense que nous ne pouvons être que favorables. Après, il faut voir quels moyens seraient mis derrière tout ça. On sait que l'UNESCO classe beaucoup de choses très vite et c'est très bien. Mais ce n'est pas pour autant qu'il y a de l'argent derrière.

Cela me permet de rebondir sur un sujet qui intéresse, je crois, tous les membres de ce Conseil : Le Cercle national des armées. Ce bâtiment, qui appartient à l'Etat, bénéficie de l'équivalent d'un bail emphytéotique, qui arrive à échéance dans les prochaines années. Les pouvoirs publics et la Mairie du 8^{ème} arrondissement s'activent pour voir comment l'Etat peut rester maître de ce bâtiment. Nous avons vu ce qui s'est passé pour la caserne de la Pépinière. Il faut se rappeler qu'elle aurait permis de loger pas mal de nos hommes dans l'Opération Sentinelle. Au lendemain des attentats, ils ont cherché des logements, mais l'Etat avait vendu entre temps. Avec l'échéance de ce bail emphytéotique, un certain nombre de parlementaires et d'élus, au premier rang desquels Madame le Maire, sont impliqués pour préserver ce Cercle national des Armées, qui est l'un des derniers en France, la plupart ayant fermé en province. Je pense que nous y sommes tous très attachés.

Mme LECUYER : Quelle est l'échéance ?

M. GAUGER : Je crois que c'est 2024. J'appelle à voter pour la délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS, s'il vous plaît.

Mme DESBONNETS : Pour ma part, je suis ravie de cette décision. Je me demande si cela ne va pas permettre à la Ville de Paris de se soucier de manière plus pragmatique des problématiques du Pont Alexandre III, qui se situe dans le périmètre, et des statues. J'avais déjà parlé en Conseil d'arrondissement du fait que les touristes mettent des cadenas sur ces statues. Madame le Maire, vous étiez intervenue à ce sujet pour les faire enlever. Je vous en remercie, mais cela revient tout le temps. Céline BOULAY-ESPERONNIER, sénatrice, Conseillère de Paris, avait fait un vœu dans ce sens-là, qui avait été voté à l'unanimité. C'était, de mémoire, au mois de mai ou juin. Mais depuis, il ne s'est rien passé. Je pense qu'il serait bon que la Mairie du VIII^e arrondissement fasse quelque chose pour à nouveau sensibiliser la Mairie de Paris sur la détérioration de ces statues avec les cadenas.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

14°/2018 DLH 213 - Réalisation 25-27, Rue de Constantinople/78, rue du Rocher (8^e) d'un programme de construction neuve de 52 logements sociaux (26 PLA-I, 16 PLUS et 10 PLS) par ELOGIE-SIEMP

Rapporteur : M. TILLOY

M. TILLOY : La délibération suivante concerne les logements sociaux et l'école qui doit être construite rue de Constantinople. Ce bâtiment est situé entre le 25-27, Rue de Constantinople et le 78, rue du Rocher. C'est actuellement un ensemble immobilier à usage de garage et de bureaux. Il a été acquis par la Ville de Paris en 2016. Il accueille aujourd'hui un Centre d'Hébergement d'Urgence géré par l'association Aurore.

Le projet consiste à construire des logements sociaux (26 PLA-I, 16 PLUS et 10 PLS) ainsi qu'une école avec huit classes (3 maternelles et 5 primaires). Je pense qu'il faut que nous soulignons cela. Ça a été un combat pour cet arrondissement. Je crois que Madame le Maire a beaucoup œuvré pour obtenir cette école. Je veux le mentionner ici. La livraison du programme sera au 4^e trimestre 2021.

Je voudrais également mentionner que, du fait des subventions qui sont accordées, 16 logements reviendront à la Préfecture de Paris, 10 logements à des ministères et 26 logements à la Ville de Paris. Nous pourrions attribuer des logements sociaux. Parmi ces 26 logements, il y a 13 PLA-I, 8 PLUS et 5 PLS.

La délibération d'aujourd'hui consiste à approuver une subvention d'abord et ensuite, une garantie sur des prêts. La subvention est de 4 437 713 €. Les prêts garantis sont de 6 116 000 € d'une part et 1 341 875 € d'autre part. Il y a plus de détails dans la fiche technique.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ?

Mme DESBONNETS : Quelle est votre position ?

M. TILLOY : Ma position est de voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations : Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Je pense qu'il est quand même important de revenir sur ce projet. Le PLU en 2016 avait prévu qu'à cette adresse il n'y aurait que des logements sociaux. C'est un plafond à 100 %. Comme vous, Madame le Maire, et vos adjoints, avez voté pour le PLU, je pense qu'effectivement, vous êtes ravis. Vous devez, comme Madame BARLIS, vous en réjouir totalement. Pour ma part, fidèle à mes opinions, je regrette qu'il n'y ait pas de logements intermédiaires. Moi, dans cette opération, je ne souhaite pas du tout vous mettre mal avec le Conseil de Paris. Je ne vous demande pas de présenter un vœu demandant davantage de logements intermédiaires. En revanche, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de faire un vœu qui pourrait peut-être même être accepté par Ian BROSSAT, s'il a passé de bonnes vacances de Toussaint. Il s'agit de s'appuyer sur la loi, de reprendre vraiment les critères demandés par la loi concernant les logements sociaux. Il faudrait qu'il n'y ait pas 26 mais 17 logements PLA-I, 18 logements PLUS et 17 logements PLS. D'une part, on s'appuie complètement sur la loi concernant les logements sociaux, donc nous ne sommes pas en contradiction avec le PLU. Cela nous permettrait d'avoir un peu plus de mixité quand même. D'autre part, d'un point de vue financier, cela serait bien : en ayant plus de PLS, cela signifierait que l'apport en fonds propre présenté serait inférieur.

Je remarque également que dans ce projet, aucun parking n'est prévu. C'est toujours l'idéologie de Madame HIDALGO, je l'entends. Vous allez me répondre que le coût de la construction sera supérieur en mettant des parkings. Quand on voit à combien se revendent les parkings par derrière, on se rend compte qu'il s'agit d'une affaire rentable. Il y a dans le projet un parking à vélos de 91 mètres². Je ne parle même pas du parking à poussettes. Je trouve que c'est dommage que nous ne demandions pas à avoir des parkings. En plus, nous savons que nos administrés sont favorables à avoir des parkings dans ce secteur. Il faut revenir sur la délibération d'avant avec les cinémas etc. Nous serions peut-être moins ennuyés par nos administrés s'ils pouvaient bénéficier de quelques places de parking sous ces bâtiments.

En dernier lieu, dans les documents qui sont transmis, ce qui m'embête vraiment sérieusement, c'est qu'il n'y a pas le bilan d'exploitation. Le bilan d'exploitation nous permettrait de savoir à combien a été financée par le bailleur emphytéotique la charge foncière, c'est-à-dire ce que représente la charge foncière dans cette opération. Cette donnée ne figure pas dans les documents. De même, le bilan d'exploitation nous permettrait de voir la part de la commercialité. Il y a quand même plus de 3 500 mètres² en surface de commercialité. Nous savons tous que la commercialité se négocie dans le VIII^e arrondissement entre 1 000 € et 1 200 €. Je pense que Ian BROSSAT s'étoufferait, mais nous pourrions essayer de faire un vœu pour demander que le 8^{ème} arrondissement récupère cette part de commercialité.

M. BALADI : C'est passé en Conseil d'arrondissement il y a un an et demi.

Mme DESBONNETS : Non, non, ce n'était pas la même chose.

M. BALADI : Si, je vous assure, Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Bien sûr que non. Personnellement, je ne pourrais pas voter pour cette délibération en l'état, sauf si, Madame le Maire, vous êtes d'accord pour présenter un vœu afin d'essayer d'obtenir un changement dans la répartition entre les logements PLA-I, PLUS et PLS, afin d'assurer un peu plus de mixité.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Je voterai résolument pour cette délibération, qui est un programme équilibré. Juste pour l'information de notre collègue, Monsieur TILLOY, à qui je pardonne cet oubli parce qu'il a rejoint notre assemblée il y a peu de temps, mais on ne va pas refaire l'histoire. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Il n'y a pas que Madame le Maire qui s'est battue pour cette école. J'ai le souvenir un peu lointain mais encore bien présent dans mon esprit et dans celui de tous les élus ici présents, j'en suis certaine, d'une manifestation qui avait eu lieu place de Dublin où tous les élus de cet arrondissement étaient présents...

M. BALADI : Non, c'est faux, pas tous les élus.

Mme BARLIS : ... Sauf moi, pour se battre pour que la nouvelle école soit à l'INPI. Moi, je ne me battais pas en courant après des chimères. Je savais que l'INPI ne serait jamais une école. Je me battais pour la rue de Constantinople. Même avant la mandature, ce terrain avait été fiché au PLU pour un équipement public. Ceci dit, je voudrais répondre aux arguments de Madame DESBONNETS, qui sont, comme d'habitude, des arguments anti-logements sociaux, sous prétexte qu'il faut du logement intermédiaire. Nous n'allons pas relancer le débat à chaque fois. C'est un programme équilibré entre chaque catégorie de logement social et qui prévoit, en interne de cet équipement, une mixité sociale. Je voterai résolument pour.

M. PACHECO : Je voudrais rappeler à Madame BARLIS que la demande d'école, c'était sur le quartier de l'Europe. Cette école-là n'est pas dans le quartier de l'Europe, donc ne répond pas totalement à la demande. Je lis que cette école sera associée à une cuisine de production sur place. Or, je ne vois pas de cuisine centrale.

Mme d'HAUTESERRE : Même si ce n'est pas l'objet de la délibération, il y aura effectivement une cuisine centrale – cela s'appelle une cuisine de production – pour les écoles à proximité du périmètre du nouveau groupe scolaire. Je vous le confirme.

M. PACHECO : Donc ce n'est pas dans la délibération, mais il y aura bien une cuisine de production.

Mme d'HAUTESERRE : Même si ce n'est pas dans la délibération, il y aura bien une cuisine de production en chaud qui livrera sur d'autres écoles.

M. PACHECO : Moscou et Florence ?

Mme d'HAUTESERRE : Moscou et Florence, c'est déjà le cas, ces écoles sont approvisionnées en chaud par la cantine de Louis de Funès.

Mme LECUYER : J'ai juste une petite question : des riverains m'ont demandé quand est-ce qu'il y aurait un affichage des travaux. Avez-vous une idée de quand sera signalé le démarrage des travaux ?

Mme d'HAUTESERRE : Les travaux doivent démarrer par la dépollution. Ensuite, les travaux commenceront, je pense, fin 2019. Oui, il faut une dépollution du site avant le démarrage des travaux. Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 3 (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

15°/2018 DLH 254 - Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation – modification du règlement municipal
Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Il s'agit de la création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation – modification du règlement municipal. Effectivement, vous en parlez tout à l'heure, Madame DESBONNETS. Il s'agit en fin de compte de la procédure de demande de changement d'usage et de compensation. Comme vous le savez, quand il y a un changement et un transfert de commercialité – par exemple quand un bâtiment d'habitation devient à usage commercial – une compensation qui est faite. Dans le secteur renforcé dont fait partie le 8^{ème} arrondissement, quand c'est hors secteur, un mètre² est compensé par deux mètres². Quand ce sont des logements sociaux, c'est un mètre² par un mètre². Là, en l'occurrence, la délibération porte uniquement de la procédure, avec la création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage. Aujourd'hui, les demandes de changement d'usage font l'objet de deux formulaires papier distincts, mentionnés en annexe du règlement municipal : un formulaire de demande de changement d'usage sans compensation pour les autorisations personnelles et un formulaire de demande de changement d'usage avec compensation pour les autorisations définitives de changement d'usage, notamment pour l'exercice « activité commerciale ou d'hébergement hôtelier ». Nous en avons parlé aussi, notamment lors des inscriptions, lorsque les personnes voulaient faire une activité commerciale. Cela signifie tout simplement louer leur bien – qui n'est pas leur résidence principale – plus de 120 jours par an. Ils doivent faire un changement d'usage parce que ce sont des locations dites Airbnb que nous connaissons tant et qui provoquent bien des nuisances. Dans une optique de réduction de la complexité des démarches à effectuer par les demandeurs pour obtenir ces autorisations, il est proposé de créer un service numérique de dématérialisation de ces demandes. Le dispositif sera le suivant :

- création d'un téléservice disponible sur le site internet de la Ville, *Paris.fr*
- les personnes ne disposant pas d'une connexion internet pourront se faire aider dans cette démarche sur rendez-vous, au bureau de la protection des locaux d'habitation.

En général, ce sont des grands groupes qui effectuent ce genre de demandes ou des particuliers assistés qui souhaitent louer des locaux pour l'exercice d'une activité commerciale.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

Mme DESBONNETS : Présenté comme ça, on se dit : « C'est super, la Ville de Paris met en place quelque chose pour faciliter les démarches ». Mais quand on lit le règlement article par article, alinéa par alinéa, on voit qu'insidieusement, elle limite encore davantage les choses. Je ne vais pas vous faire l'étude du règlement ligne par ligne, mais par exemple, pour la compensation, l'obligation de création d'un logement est ajoutée. Dans l'article 4 alinéa 5, elle limite à la même profession libérale, apportant encore une contrainte. La question se pose pour nos médecins. Vont-ils prendre le risque de faire toutes ces démarches à Paris plutôt que d'aller s'installer en banlieue proche ? Je me pose ces questions. Je me suis interrogée sur l'artisanat dans le VIII^e arrondissement. Il existe en effet un article spécifique pour le VIII^e arrondissement. Je voulais avoir un peu votre avis. Je comprends que l'on limite à une superficie maximale de 50 mètres², sauf en cas d'intérêt général. Mais l'intérêt général est à l'appréciation de qui ? Est-ce qu'une boulangerie peut être considérée comme allant dans le sens de l'intérêt général ou pas ? Nous attendons tous d'avoir une boulangerie dans le triangle d'or. 50 mètres², ce n'est pas suffisant pour une boulangerie. La Ville limite encore les possibilités, insidieusement je trouve. Cela me gêne de donner mon aval. Bien sûr, je voterai contre, vous vous en doutez.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur BALADI.

M. BALADI : J'ajouterais juste qu'effectivement, des précisions n'étaient pas présentes auparavant. Vous parlez de la création de logement, vous avez raison. En revanche, concernant les 50 mètres² par local dans le 8^{ème} arrondissement, c'était déjà le cas auparavant. Depuis le début de la mandature, nous n'avons reçu qu'une demande de changement d'usage pour un local, rue Vignon. Il s'agissait de la prise en main d'une loge par un opticien local qui existait dans cette rue depuis plus de cent ans. Nous n'avons pas reçu d'autres demandes de changement. En général, en rez-de-chaussée – là où s'installeraient des commerces – ce sont des loges. Cela pose d'autres problématiques dans les immeubles. En votant contre cette délibération, vous allez indirectement favoriser l'augmentation des Airbnb dans le triangle d'or et il y aura moins de commerces de proximité.

Mme DESBONNETS : Je ne suis pas contre Airbnb.

M. BALADI : Je l'entends bien, je le sais.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (Mme Eve DESBONNETS)

16°/2018 DLH 263 - Avenant n°2 au traité de concession d'aménagement passé le 13/12/2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux
Rapporteur : M. TILLOY

M. TILLOY : Là aussi, il s'agit de logements sociaux dans le diffus. Précisément, il s'agit d'augmenter la concession de la SOREQA, parce que des chambres de service ont été identifiées dans le 8^{ème} arrondissement au 28, rue Marboeuf. Il s'agit d'augmenter la zone de concession de la SOREQA à ce diffus. En outre, il s'agit d'instaurer un droit de préemption renforcé sur les lots identifiés et de déléguer ce droit à la SOREQA pour mener à bien son opération. Avant de donner mon avis pour le vote, je vous fais part de ma réflexion. Je pense que la rentabilité d'un investissement dans le 8^{ème}

arrondissement n'est pas forcément avérée pour des logements sociaux parce que les biens sont très chers. Il est facile de dire que les gens qui n'ont pas de moyens doivent aller dans les quartiers où les gens sont en difficulté. Je pense que cette manière de procéder, de faire des logements sociaux dans le diffus, est une bonne manière, plutôt que de faire de gros complexes immobiliers. Je vous invite donc à voter pour cette délibération.

Mme DESBONNETS : Je pense que Madame HIDALGO est effectivement très forte. Elle nous présente une délibération qui en première ligne semble devoir faire l'unanimité. Bien sûr, luttons contre l'habitat indigne. Nous allons voter pour, c'est bien. Mais que propose-t-elle dans cette délibération ? Tout simplement d'entrer dans chaque propriété privée et de dire : « Votre appartement, qui aujourd'hui vaut 200 000 €, 300 000 € ou 1M€, demain nous allons exercer un droit de préemption et il ne vaudra plus rien alors que vous avez économisé pour l'avoir ou que vous en avez hérité. Si vous êtes contre, il faut passer au Conseil d'Etat et il y en a pour vingt ans de procédure. ». Voilà ce que signifie cette délibération, dans le cas où vous voulez vendre. La deuxième question qui se pose, c'est que quand vous avez un problème dans votre immeuble – toiture qui s'effondre, gros travaux – vous n'avez plus comme contact un propriétaire en face de vous mais une société, la Ville. Qu'est-ce qui se passe ? Quand il y a des problèmes avec des locataires, c'est le bailleur. On voit déjà ce que cela donne dans les HLM quand ils ont une structure. Comme cette assemblée est depuis le départ, dans sa politique, pour Madame HIDALGO, je ne vais pas en dire plus. Je voterai contre, bien entendu. Je pense que Madame BURLIS s'en réjouit et elle a parfaitement raison.

M. GAUGER : Excusez-moi, Madame DESBONNETS, vous pourriez revenir sur le droit de préemption ? Je n'ai pas tout saisi. Il existe depuis toujours.

Mme DESBONNETS : Le jour où vous décidez de vendre ... Qu'est-ce que vous ne comprenez pas ?

M. GAUGER : En quoi c'est dangereux ?

Mme DESBONNETS : Là, on l'autorise encore plus. C'est écrit. Il s'agit d'un droit de préemption renforcé.

Mme LECUYER : La question qui se pose est la suivante : Quels sont les critères de l'habitat indigne ?

Mme d'HAUTESERRE : Pardon, je dois quand même répondre. En tant que Maire de cet arrondissement depuis 2014, depuis mon arrivée, il n'y a pas une semaine où je ne reçois pas deux ou trois personnes, notamment des couples, avec des enfants, qui sont logés dans des appartements de 14 mètres². J'espère que lors de la dernière commission, nous avons pu régler le problème de cette famille qui vit à cinq dans 20 mètres². Vous comprenez ? Cela signifie qu'ils n'ont pas une chambre par enfant. Et les enfants, pour pouvoir se nourrir, sont obligés de prendre le petit goûter dans une des crèches. Je ne donnerai pas le nom de la crèche. Vous savez que dans notre arrondissement, il y a effectivement des propriétaires. Il y a aussi des locataires, il y a aussi des gens qui ont moins de moyens du fait des aléas de la vie. Certaines femmes avaient beaucoup de moyens quand elles formaient un couple uni. Quand monsieur part avec une autre personne et que la femme se retrouve seule avec deux enfants, elle vient demander de l'aide au Maire. J'ai effectivement besoin de loger les familles, toutes ces personnes qui n'ont pas les moyens d'être propriétaires, quand le logement est récupéré par le mari ou le mari ne veut plus payer le loyer. Moi, j'ai besoin d'avoir des logements dans le diffus pour pouvoir loger cette catégorie de personnes. Vous ne le savez peut-être pas, nous avons plus de 1 200 demandeurs qui habitent dans l'arrondissement. Et vous ne vouliez pas de préemption pour les logements sociaux. Il y a eu des problèmes dans un logement social à la ZAC Beaujon. Je l'ai réglé. En faisant quoi ? En faisant déménager la famille qui posait problème dans l'immeuble. Car le locataire qui est venu me voir est une personne handicapée et m'a demandé de le changer de logement. J'ai appelé le bailleur en lui demandant de déménager cette famille qui était perturbante. Oui, ça se gère. Cela n'a rien à voir avec le fait d'être bien ou de ne pas être bien avec Madame HIDALGO. Ce n'est pas parce que Monsieur Nicolas SARKOZY embrasse Anne HIDALGO qu'il est passé à gauche. Ce n'est pas parce que Monsieur le Maire du 1^{er} arrondissement, quand il voit Madame HIDALGO, l'embrasse qu'il est passé à gauche. Vous mélangez tout.

Mme DESBONNETS : Pas du tout.

Mme d'HAUTESERRE : Vous me dites que depuis le début, on est pour...

Mme DESBONNETS : Vous êtes pour. Vous venez de nous faire un laïus de dix minutes pour nous dire que vous êtes pour. Je le note. Moi je suis contre, je dis que je suis contre.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS, vous n'habitez pas l'arrondissement. Le problème c'est que vous ne connaissez pas l'arrondissement et vous ne connaissez pas les gens qui habitent dans l'arrondissement.

Mme DESBONNETS : Mais bien sûr que si. Arrêtez avec ça. Pendant dix ans, je l'ai habité.

Mme d'HAUTESERRE : Quand on est élu dans un arrondissement, on doit connaître son arrondissement.

Mme DESBONNETS : Je le connais, Madame d'HAUTESERRE !

Mme d'HAUTESERRE : Vous ne le connaissez pas.

Mme DESBONNETS : Mais bien sûr que si.

M. GAUGER : S'il vous plaît, s'il vous plaît !

M. BALADI : Je pense que c'est un très bon débat. C'est un débat de fond et il faut en parler calmement tous ensemble. On se pose la question du logement social dans le 8^{ème} arrondissement. Il y a deux solutions. La loi nous impose 20 % de logements sociaux au niveau parisien. Dans le 8^{ème} arrondissement, nous sommes à moins de 3 % de logements sociaux. Il y a deux solutions pour faire du logement social dans le 8^{ème} arrondissement :

- Soit nous nous servons d'un immeuble qui était utilisé pour une autre fonction et nous le transformons en logement social. C'est le cas par exemple de l'INPI, rue de Saint-Petersbourg. Le débat est alors de savoir si nous ne créons pas un ghetto à l'échelle d'un quartier. Nous avons débattu à ce sujet, c'était l'argument principal. Idem au 36, rue de Washington.

- Soit on fait des logements sociaux dans le diffus, avec des avantages et des inconvénients. Le diffus peut représenter une solution. Pourquoi ne pas tester ? J'entends bien les arguments contre le diffus. Personnellement, je pense que si la Mairie de Paris est bien représentée dans les assemblées d'immeuble, dans les conseils syndicaux ou autres, cela peut être intéressant de faire un premier test, notamment pour réhabiliter des chambres de bonne. Nous en connaissons tous dans le 8^{ème} arrondissement. Certaines chambres de bonne sont inoccupées. Nous savons qu'il y a une forte pression sur le logement. C'est une des principales préoccupations des Parisiens. Il faut y réfléchir. Ça peut être une idée. Donc moi, personnellement, je voterai pour.

Mme LECUYER : Je voudrais juste dire que l'on s'attaque à la propriété privée. Ce sont des gens qui sont propriétaires. On s'attaque directement à leur propriété privée.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, Madame. Pour louer un appartement, il faut qu'il soit habitable.

Mme LECUYER : Ce n'est pas à nous, qui sommes de droite, d'accentuer le mouvement. C'est de la propriété privée. Nous avons un adjoint au maire communiste à la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Quand on est propriétaire, on doit louer des appartements salubres et qui sont habitables. Or, un certain nombre d'appartements ne le sont pas.

Mme LECUYER : Il n'empêche que c'est de la propriété privée. Ce n'est pas pour autant que ces gens les louent. Ils sont propriétaires, ils en font ce qu'ils veulent. S'ils ne veulent pas louer, c'est leur droit.

Mme d'HAUTESERRE : la loi ne vous autorise pas à louer un logement insalubre à une pauvre personne.

Mme LECUYER : Ce n'est absolument pas le sujet. Nous parlons de la préemption. Nous ne sommes pas en train de parler de louer un logement pas en état. La préemption, c'est acheter.

Discussions croisées.

M. BALADI : Si vous gardez un logement vide...

Mme LECUYER : ça, ça regarde le propriétaire.

M. BALADI : Je sais que ça regarde le propriétaire. Du coup, c'est de la spéculation immobilière, non ?

Mme LECUYER : Peu importe. C'est la propriété privée, en France. Cela fait partie de la liberté d'un propriétaire. Vous êtes propriétaire : quand la Ville de Paris va préempter votre appartement parce qu'elle estime qu'elle en a besoin...

M. BALADI : Quand on fait la ligne Paris-Bordeaux, ne préempte-t-on pas des terrains et des habitations ?

Mme LECUYER : Cela peut susciter de grosses questions. Nous sommes des élus de droite à Paris. C'est un vrai sujet. Dans le logement social, il y a aussi un aspect très politique. Là, nous sommes clairement dans une dimension politique. Il est question de la propriété privée.

BALADI: Le débat ne concerne pas la préemption, c'est important de le redire.

Mme LECUYER : Là, on parle de préemption.

M. BALADI : La préemption, c'est la loi.

Mme LECUYER: Oui, mais est-ce que vous êtes pour la préemption ? C'est le sujet.

BALADI : Dans certaines circonstances, oui.

Mme LECUYER : Très bien. Moi, je considère que l'on s'attaque à la propriété privée et que la propriété privée est un droit fondamental. Cela fait partie de notre civilisation. Nous sommes en France.

M. BALADI : Comme le droit de préemption.

Mme DESBONNETS : Donc vous appliquez la loi, là. Dans la délibération précédente, je vous demandais d'appliquer stricto sensu la loi, pour les changements PLA-I, PLS, PLUs, et vous ne vouliez pas.

M. GAUGER : Nous n'allons pas revenir sur les précédentes délibérations. Nous avons toujours exprimé des réserves sur les logements sociaux.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

Mme BARLIS : Cela fait quinze ou vingt minutes que j'ai demandé la parole.

Mme d'HAUTESERRE : Cela fait cinq minutes que je vous dis de la prendre.

Mme BARLIS : Des élus se permettent de couper la parole, d'intervenir sans demander la parole.

Mme d'HAUTESERRE : Voulez-vous vous exprimer ?

Mme BARLIS : Oui, je veux prendre la parole.

Mme d'HAUTESERRE : Allez-y.

Mme BARLIS : Je tiens à prendre la parole sur cette délibération. Il ne s'agit pas de spolier les propriétaires comme on veut nous le faire croire, ni de mettre à mal la propriété privée. Il s'agit, encore une fois, de lutter contre l'habitat insalubre. Nous connaissons de petits propriétaires qui ne peuvent pas entretenir leur bien et du coup mettent en péril des copropriétés entières. Un seul appartement mal entretenu peut, au fil des années, mettre en péril toute une copropriété. Une fois n'est pas coutume, je serais d'accord avec Monsieur BALADI. C'est un débat qui dure depuis des années. Je pense aussi que le fait que la Ville de Paris s'engage dans les copropriétés dans le secteur diffus est quelque chose de positif. Cela a été long à se mettre en place parce que pour les services de la Direction du logement de la Ville, il est compliqué d'être partie prenante d'une copropriété. Maintenant, les services sont prêts. Je trouve ça bien. C'est aussi une manière de faire de la mixité sociale. C'est plus acceptable dans un quartier quand il y a un ou deux appartements que quand il y a un immeuble entier qui effraie tous les gens aux alentours. Je suis favorable à cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 3 (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

Mme d'HAUTESERRE : Nous passons à la DU...

M. TILLOY : Madame, est-ce qu'il est possible de passer à la délibération d'après ?

Mme d'HAUTESERRE : D'accord. Nous abordons donc la DU 172.

17°/2018 DU 172 - Dénomination Place Augustine et Jules Jaluzot (8^e et 9^e)

Rapporteur : M. TILLOY

M. TILLOY : Nous en revenons à des choses, je l'espère, plus consensuelles. Il s'agit de donner un nom à la place située à l'intersection du Boulevard Haussmann, de la rue Tronchet et de la rue du Havre. Actuellement, cette place n'a pas de nom. Je vous propose de l'appeler Place Augustine et Jules Jaluzot. Ce sont les fondateurs du Printemps. Augustine Figeac était actrice. Jules Jaluzot avait fait des études pour être militaire. Finalement, il est entré dans le commerce. Madame Figeac avait une petite fortune qui a permis à Monsieur Jaluzot de fonder son commerce. C'est devenu le Printemps que nous connaissons. Je vous propose de nommer cette place Augustine et Jules Jaluzot.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des interventions pour cette délibération ? Je mets aux voix.

Discussions croisées.

Mme LECUYER : Je vais m'abstenir.

M. GAUGER : On change de vote à chaque fois.

Mme BARLIS : Madame LECUYER est une adulte responsable.

Mme LECUYER : J'ai fait une erreur. Je reconnais qu'Augustine et Jules Jaluzot, on ne les connaît pas. Je ne sais pas qui ils sont, il y a peut-être des gens plus emblématiques. Je n'ai jamais entendu parler d'eux.

M. TILLOY : Je n'ai pas voulu passer trop de temps à les présenter. Chacun est à même de lire les documents avant les Conseils.

Mme LECUYER : Tout à fait, mais c'est vrai que je suis allée trop vite. Je souhaite m'abstenir.

M. GAUGER : C'est vous, Madame le Maire, qui décidez.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la dénomination place Augustine et Jules Jaluzot (8^e et 9^e)

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 2 (M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTION : 1 (Mme Catherine LECUYER)

18°/2018 DU 163 – Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017.

Rapporteur : Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci, Madame le Maire. Le Code de l'Urbanisme prévoit un certain nombre de mesures définissant, d'une part, les rapports entre l'autorité publique locale et l'aménageur, et, d'autre part, les dispositions encadrant les contrats d'aménagement.

Ces dispositions ont été modifiées par la loi de 2005, comme vous le savez. On nous rappelle l'article 300-5 du Code de l'Urbanisme, qui stipule que dans le cadre des modalités de contrôle technique, financier et comptable, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte-rendu financier comportant notamment en annexe :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités
- L'objet de la concession faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser.

En raison de ces dispositions législatives – nous nous en tenons de nouveau à l'application de la loi pour la collectivité –, le compte-rendu revêt un double aspect, à la fois un volet de réalisations comptables en dépenses et recettes de l'exercice écoulé et un aspect prévisionnel des produits et des charges restant à réaliser dans le cadre d'un traité de concession.

En conséquence, tant que le traité n'est pas venu à expiration et que la réalisation des comptes n'est pas intervenue, le bilan financier des opérations revêt un caractère prévisionnel, susceptible de connaître des évolutions au fur et à mesure de l'état d'avancement de l'opération. C'est tout à fait logique.

Les comptes rendus financiers annuels à la collectivité relatifs à chacune des concessions d'aménagement en cours portant sur les éléments financiers arrêtés le 31 décembre 2016 ont été approuvés par notre Conseil lors des séances du 20, 21 et 22 novembre 2017 du Conseil de Paris. Aujourd'hui, ce sont donc les comptes rendus annuels de la collectivité locale comportant les éléments financiers arrêtés au 31 décembre 2017 des opérations ci-après listées – notamment la ZAC Beaujon – qui nous sont présentés.

Si on regarde en particulier la ZAC Beaujon, on se rappelle que par délibération du 12 et 13 novembre 2013, le Conseil de Paris a désigné la SEMPARISEINE – dont certains sont au Comité d'administration – comme aménageur de la ZAC Beaujon. Le traité de concession, signé le 16 décembre 2013 a été transmis au représentant de l'Etat en 2013.

Qu'est-ce que nous y constatons d'intéressant ? Le produit réalisé en 2013 s'élève à environ 6,76 M€, correspondant principalement à la cession de charges foncières à Elogie pour la réalisation de logements sociaux, le relogement du commissariat de Police et l'extension de l'hôtel Etoile Saint-Honoré du lot 7.

Les cessions d'emprises publiques à la Ville de Paris s'élèvent, dans le présent compte rendu, à 14,06 M€ HT dont 8,6 M€ HT ont été réalisées au 31 décembre 2017. Les emprises restant à acquérir par la Ville de Paris correspondent au jardin qui sera réalisé fin 2019. Vous savez, c'est le jardin où sont actuellement entreposés tous les matériaux de travaux. D'ailleurs, il serait intéressant d'avoir des précisions sur ce que nous aurons exactement dans ce jardin. Nous avons proposé avec Madame le Maire que des équipements sportifs extérieurs soient intégrés. C'est une volonté aussi bien des habitants que de la Ville. Pour le 8^{ème} arrondissement, la ZAC Beaujon fait l'objet de la délibération 2018 DU 1663-1.

Je vous invite à délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. André TILLOY, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO Mme Corine BARLIS)

ABSTENTION : 1 (Mme Eve DESBONNETS)

19°/2018 DEVE 159 – Adoption de la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1^{ère} feuille de route

Rapporteur : M. GAUGER

M. GAUGER : Vous le savez l'Etat, la Ville de Paris, la Mairie du VIII^e arrondissement sont tous d'accord pour soutenir une revalorisation de leur environnement, notamment de l'environnement de la ville. Dans ce cadre, un certain nombre d'actions ont été proposées, notamment des actions autour du plan Trajectoire zéro déchet en 2014, du plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire en 2015, du schéma de la commande publique responsable en 2016, et du plan compost en 2017. Je me souviens que notre ami Vincent BALADI suivait une expérimentation qui avait lieu à l'école Beaujon par rapport à ça. J'espère que si ces expérimentations sont concluantes, elles pourront être développées dans les autres établissements de l'arrondissement.

Vous avez 50 pages de cette feuille de route sous les yeux. Cela résume notamment le Livre blanc de l'économie circulaire du grand Paris. En deux mots, il s'agit de se demander : Comment optimiser la vie des déchets à Paris, comment réduire nos consommations et nos pertes d'énergie sur nos équipements, comment sensibiliser mieux les Parisiens mais également les administrations. C'est très important et je trouve que c'est une très bonne chose que les agents soient également acteurs envers les citoyens et se demandent, au sein même de leurs administrations, comment revoir l'environnement. Cela pourrait servir d'exemple, plus tard, à un certain nombre d'entreprises, on l'espère. 55 000 agents de la Ville de Paris ont été sensibilisés à ce projet. J'attire votre attention là-dessus. Il y a également des événements culturels, événementiels qui nous sont proposés. On nous parle de 300 spectacles proposés chaque semaine dans plus de 130 salles. La Ville de Paris incite de plus en plus à ce que soit intégrée une notion environnementale. Comment les commerçants peuvent, eux, au quotidien, réduire leurs déchets, recycler mieux leurs déchets ?

Cette feuille de route suit ce que nous avons voté les années précédentes. Elle en est la continuation. Elle résume les études qui ont été menées pour les années suivantes. Je pense que nous ne pouvons qu'être favorables à ces initiatives. Après, il est vrai que c'est quelque chose qui peut paraître assez hétéroclite. Mais l'environnement passe par un panel d'interventions très variées. Elles ne seront pas de trop, étant donné le contexte actuel. Je vous invite à voter pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : C'est très bien, ok. Maintenant, de manière concrète, beaucoup d'immeubles n'ont pas la superficie pour mettre des poubelles vertes et des poubelles jaunes. Ils seront obligés de mettre leurs bouteilles en plastique de coca light dans les poubelles vertes. Il s'agit juste d'un exemple pragmatique. De la même façon, je sais que dans les bibliothèques, notamment chez nous, les livres sont jetés. Il n'y a pas de procédures pour récupérer les livres. Nous pourrions peut-être nous pencher là-dessus.

M. GAUGER : Toute proposition est bonne à prendre.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BURLIS, allez-y.

Mme BURLIS : Je voudrais dire à Madame DESBONNETS que le tri sélectif a commencé il y a près de vingt ans à Paris. Vous dites que beaucoup d'immeubles n'ont pas la place de mettre toutes les poubelles. Avez-vous les chiffres précis ? Dans notre arrondissement, j'aimerais savoir combien d'immeubles sont concernés.

Mme DESBONNETS : Je n'ai pas de chiffres mais je peux vous dire qu'il y a déjà dix immeubles dans le 8^{ème} arrondissement qui sont concernés.

Mme BURLIS : Cela me paraît très étrange que les immeubles ne puissent pas installer au moins deux poubelles : une verte et une jaune.

M. GAUGER : Non, parfois il n'y a pas la place, c'est vrai. Rue de Florence, par exemple.

Mme d'HAUTESERRE : Quelques immeubles anciens, que je connais, manquent effectivement de place. Mais ce n'est pas la majorité. Certains immeubles haussmanniens n'ont pas l'espace suffisant pour mettre les conteneurs. En revanche, la Ville a commencé dans un certain nombre d'arrondissements à installer plusieurs conteneurs. Ils sont venus me voir récemment. Le design n'est pas terrible. J'attends de voir comment les choses évoluent dans les autres arrondissements et ils doivent revenir me voir.

Mme DESBONNETS : Et en sous-sol, ce ne serait pas possible ?

Mme d'HAUTESERRE : Le problème, comme vous le savez, est qu'en sous-sol il y a pas mal de câbles et de métros et il faut de la profondeur.

Mme DESBONNETS : Dans le IXe arrondissement, ils ont entre autres des systèmes de bouteilles, avenue Trudaine.

Mme d'HAUTESERRE : Effectivement, cela existe. On essaie de voir s'il y a possibilité de le faire dans l'arrondissement, il s'agit d'une question de faisabilité dans certains quartiers. Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

20°/2018 DEVE 162 – Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des Parcs et Jardins.

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Il nous est soumis un nouveau règlement pour les parcs et jardins parisiens, à l'exception des jardins des Tuileries, du Palais-Royal, du Jardin des Plantes, des parcs de la Villette et du Luxembourg, propriétés de l'Etat. Le règlement actuel date du 8 juin 2010. Une refonte est devenue indispensable, en tout cas c'est ce qui est indiqué par la Ville. En l'occurrence, dans le règlement qui nous est adressé, il y a des avancées, notamment :

- l'adoption du plan Biodiversité
- l'autorisation nécessaire pour les pique-niques de plus de 30 personnes dans les parcs et jardins. Nous sommes beaucoup sollicités là-dessus.
- La consultation du Maire d'arrondissement pour les partenariats
- le refus de la publicité.

Il y a également des choses moins bonnes comme :

- Autorisation de circulation des trottinettes, des rollers, des gyropodes. Nous savons toutes les nuisances que cela peut causer aux riverains.
- Activités sans lien avec le funéraire qui pourraient être faites dans les cimetières. C'est ce que permet ce règlement.

Nous et notre groupe au Conseil de Paris souhaitons voter contre cette délibération et proposer un amendement sur les points précités et d'autres points qui ne nous semblent pas clairs. Il faut, en résumé, que le Maire d'arrondissement ait un pouvoir sur les horaires de fermeture, sur les partenariats et animations festives. Surtout, il faut renforcer la présence d'agents de surveillance. Au-delà des agents, il faudrait également ajouter des moyens technologiques. Nous sommes très en retard, au niveau parisien, dans ce domaine. Il faudrait par exemple installer des caméras de vidéosurveillance. Les agents arrivent en une vingtaine de minutes dans les parcs et jardins quand nous les sollicitons. Il faudrait être beaucoup plus réactifs et avoir des systèmes à distance,

notamment quand il y a des intrusions en pleine nuit et des dégradations. Au Parc Monceau, notamment, il y a eu des dégradations en pleine nuit, même si nous avons réagi très rapidement. Mon avis personnel est le même que celui de notre groupe, de notre Maire et des conseillers de la majorité : Nous souhaitons nous opposer à ce vœu.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. André TILLOY, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTION : 1 (M. Marc PACHECO)

21°/2018 DEVE 164 – Modification de la délibération 2012 DEVE 135. Attribution de la dénomination « Allée Michel Berger et France Gall » à la moitié Nord de l'allée Est du Parc Monceau.

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : J'avais demandé qu'un hommage soit rendu à la chanteuse France Gall en attribuant son nom à un espace vert parisien. Il a été convenu que son nom soit rajouté à l'allée du Parc Monceau qui porte déjà le nom de son époux, Michel Berger. Cette allée serait donc dénommée Allée Michel Berger et France Gall.

La délibération de notre assemblée en date des 24 et 25 septembre 2012, la DEVE 135, serait modifiée en conséquence. La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux du 11 juin 2018 a donné un avis favorable à cette demande.

La personnalité à laquelle nous souhaitons rendre cet hommage public étant décédée depuis moins de cinq ans, il nous est proposé de déroger à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, qui ne permet de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum cinq ans après sa disparition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Avez-vous des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

22°/2018 DVD 99 – Parc de stationnement Bergson (Paris 8^e) – Principe de la DSP pour la modernisation et l'exploitation

Rapporteur : M. GAUGER

M. GAUGER : Merci, Madame le Maire. Il s'agit d'un parking qui date de 1969. Nous le connaissons bien. Aujourd'hui, à la DSP, il a été attribué à la société INDIGO, filiale de VINCI qui a été vendue. La DSP arrive à échéance le 30 avril 2020. Vous connaissez ce parking, ouvert 24 heures sur 24, ses cinq étages. Il nous est proposé d'accepter, conformément à la loi, qu'une consultation soit faite pour le renouvellement de la DSP de ce parking. Il s'agit d'une concession d'une durée de onze ans. Son

échéance arriverait le 30 avril 2031. Elle couvrirait l'intégralité de l'ouvrage. Il faut peut-être mettre en exergue le fait que la Ville va apporter une attention particulière à l'évolution que doivent avoir nos parkings : Comment vont-ils s'adapter aux deux roues, à la voiture électrique de demain, à nos nouveaux espaces de partage. Cela ne figure pas dans la délibération mais dans ce parking ont été développés depuis quelques années, au -1, des casiers, des bureaux de livreurs. Comment faisons-nous évoluer nos parkings dans le XXI^e siècle ? Il y a évidemment toute une partie concernant la rénovation, la restauration du site. Il faut savoir qu'encore cet été, d'énormes travaux ont été réalisés dans le parking. Je pense qu'il faudra en prévoir d'autres d'ici le prochain renouvellement. Evidemment, je ne peux qu'appeler à respecter la loi, c'est-à-dire à autoriser la consultation pour la DSP.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

23°/2018 DVD 124 – Modifications des modalités de stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. Il s'agit de la DVD 124 – Modifications des modalités de stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général. Vous connaissez déjà la carte professionnelle qui permet aux professionnels dans Paris de garer leur véhicule, notamment en semaine. Là, il vous est proposé d'étendre l'éligibilité de la carte PRO Mobile aux entreprises à vocation d'intérêt général. Très concrètement, il s'agit d'étendre cette carte aux entreprises de gestion de réseaux de distribution des fluides – par exemple les entreprises qui fournissent l'énergie, notamment l'électricité –, de transport urbain et suburbain de voyageurs, de distribution de courrier et de colis et de gestion de réseaux de télécommunication. L'application de l'ensemble de ces mesures est prévue pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019.

Je rappelle simplement que la carte PRO coûte 240 € par an, puis 50 centimes par heure de stationnement pendant 7 heures.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

24°/2018 DICOM 40 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association FIDALIAN

Rapporteur : M. BALADI

M. BALADI : Merci, Madame le Maire. La DICOM 40 est la convention d'occupation du domaine public qui concerne, très concrètement, une occupation allant de la Place de la Concorde au Rond-point des Champs-Élysées, pour une durée prévue du 15 avril 2020 au 15 juin 2020. De quoi s'agit-il ? De l'artiste Philippe GELUCK, que vous connaissez sûrement, qui est notamment connu pour ses bandes-dessinées du *Chat*, qui souhaite exposer des sculptures de bronze qui rappellent l'univers du *Chat*, d'une hauteur approximative de 2,5 mètres, positionnées sur un socle. Cette exposition serait le point de départ d'un itinéraire qui s'achèverait à Bruxelles. Il s'agit d'une exposition européenne. L'association FIDALIAN est l'association dont Philippe GELUCK est le président.

On nous demande de bien vouloir en délibérer. Personnellement, je voterai pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

25°/2018 DJS 131 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019

Rapporteur : M. GAUGER

M. GAUGER : Merci, Madame le Maire. C'est un sujet qui revient chaque année à cette période. Je crois que vous connaissez mon avis. Beaucoup d'entre vous le partagent. Les chèques-vacances, pourquoi pas ? Mais nous regrettons toujours qu'il n'y ait pas une contrepartie à ces chèques-vacances, d'une part. D'autre part, cela reste de l'argent public. A la Mairie du 8^{ème} arrondissement, il n'y a pas une volonté de les distribuer, d'atteindre nos quotas. Nous souhaitons plutôt faire du qualitatif. Comment faire du qualitatif ? En sensibilisant chaque année les acteurs sur le terrain qui peuvent toucher les jeunes qui pourraient être intéressés par ces chèques vacances. Je pense notamment aux foyers, aux paroisses, à certains établissements scolaires. Avec la sous-direction jeunesse, nous menons un travail de sensibilisation de ces acteurs. S'il y a d'autres acteurs que vous trouvez pertinents, n'hésitez pas à le faire remonter. Nous essayons de mettre en place quelque chose de qualitatif pour aller vers les jeunes qui en ont vraiment besoin. Pour caricaturer un peu, je ne sais pas si l'argent du contribuable a l'objectif d'aider le jeune qui veut aller passer quatre jours à Amsterdam pour voir sa petite copine. Il s'agit plutôt d'aider le jeune qui n'est jamais parti en vacances, que l'on doit accompagner s'il ne bénéficie pas d'autres aides pour ses vacances.

Je vous invite à voter pour, avec ces réserves toutefois. Pour ce qui est des critères du nombre de chèques, c'est écrit en tout petit mais vous verrez dans le tableau que c'est stable : Nous sommes à 2 600 €. Le contingent reste le même, proportionnel au nombre d'habitants de l'arrondissement.

Mme BARLIS : Cela fait combien de chèques ?

M. GAUGER : Il y a des chèques de 100 € et de 200 €.

Mme BARLIS : Quelle est la moyenne par bénéficiaire ?

M. GAUGER : En 2018, nous n'avons donné que des chèques de 100 €. Pour attribuer des chèques de 200 €, il y a des modalités très précises (CAU, handicap, contrat aidé etc.). Avant, c'était à l'appréciation des arrondissements. Maintenant, les modalités sont fixées par le règlement relatif à ces chèques. En fait, dans le VIII^e arrondissement, sur la dotation 2018, nous avons 2 600 €, comme l'année prochaine. 1 600 € ont été attribués.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Monsieur PACHECO.

M. PACHECO : Je voulais dire que je continuerai de voter contre ce dispositif purement clientéliste. On parle de vacances. En réalité, il ne s'agit pas de vacances mais de voyages. J'ai du mal à comprendre cette obsession à vouloir faire partir les jeunes parisiens, qui habitent la plus belle ville du Monde. Le Monde entier vient à Paris. Il y a énormément de choses à faire à Paris. Donc on peut passer des vacances extraordinaires à Paris. Quant à l'autonomie, c'est toujours la même chose : penser que l'on rend autonomes les gens en leur distribuant de l'argent, cela n'a jamais fonctionné. Je continuerai donc à voter contre ce dispositif.

Mme d'HAUTESERRE : Nous enverront-ils des cartes postales ?

M. GAUGER : Cela peut arriver.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. André TILLOY, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Catherine LECUYER, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (M. Marc PACHECO)

26°/2018 DEVE 174 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

27°/2018 DEVE 175 – Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » 2019

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

28°/2018 DASCO 50-G – Divers collègues – Dotations (706 250 €) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

29°/ V 08 2018 05 – Vœu proposé par le Conseil du 8^e arrondissement à la Mairie de Paris relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au 53, avenue Franklin D. Roosevelt, ancien siège social pour le dressage des chiens de guerre afin de contribuer à montrer le rôle important joué par les animaux dans l'effort de guerre

Mme d'HAUTESERRE :

- Considérant la participation active de la Ville de Paris aux nombreuses commémorations organisées en hommage aux victimes de la Grande Guerre ;
- Considérant les importants travaux de recherche consacrés à la vie et à la souffrance des animaux durant la Grande Guerre, notamment ceux de l'historien Eric BARATAY, spécialiste de cette question (Eric BARATAY, *Bêtes de tranchées* ED CNRS BIBLIS, 2013) ;
- Considérant les préoccupations grandissantes des Parisiennes et des Parisiens à l'égard de la condition animale ;
- Considérant les onze millions de chevaux, ânes, mulets et les centaines de milliers de chiens et pigeons morts au combat pendant la Grande Guerre ;
- Considérant la réquisition, en France, des chiens pour les besoins de la guerre ;
- Considérant les secours que ces animaux ont apportés aux soldats, les aidant à survivre dans l'enfer de la guerre industrielle et à occuper leur temps ;
- Considérant l'existence de plusieurs lieux parisiens en lien direct avec les animaux de guerre ;

- Considérant qu'il existait dans le 8^e arrondissement le siège social de l'association française pour le dressage des chiens de guerre au 53, avenue d'Antin, aujourd'hui avenue Franklin Roosevelt ;

Sur ma proposition et la proposition du Conseil du 8^{ème} arrondissement, nous émettons le vœu que la Maire de Paris donne son accord pour l'apposition d'une plaque commémorative au 53, avenue Franklin D. Roosevelt ancien siège social pour le dressage des chiens de guerre et que cette plaque rappelle la place importante des animaux au cours de la Première Guerre mondiale.

Mme DESBONNETS : Je ne sais pas si je dois rigoler ou être consternée. C'est quand même avec tristesse que je vois que notre Conseil d'arrondissement est toujours là pour faire des vœux pour avoir des plaques commémoratives de nos morts, de France Gall aux animaux. Je suis consternée. Je m'abstiendrai pour ce vœu. Cela me laisse un peu sans voix.

Mme d'HAUTESERRE : Ce vœu n'est pas venu par hasard. J'ai reçu cette association de défense des animaux, et notamment des animaux de guerre. Elles sont venues me voir à deux. Elles ont suggéré un certain nombre de vœux dans les autres arrondissements. C'est la raison pour laquelle mon collègue du 6^{ème} arrondissement a fait un vœu lors du dernier Conseil. Estimant que dans le 8^{ème} arrondissement, le siège de l'association de dressage existe vraiment, elles sont venues me sensibiliser sur ce sujet. Il ne s'agit ni d'un gadget ni d'un vœu pour faire rire les gens. Ce vœu est suggéré par une association de défense des animaux, je le déposerai au Conseil.

M. GAUGER : Juste une observation : je pense que nous avons un devoir de mémoire, dans sa globalité. On peut être plus sensible à certaines plaques qu'à d'autres. Mais d'une manière générale, cela fait aussi partie du devoir d'une mairie de commémorer. Nous avons mis des plaques pour la rafle nazie, pour des agents de police morts pour la France pendant la seconde guerre mondiale. Chacun a sa sensibilité. On ne peut pas rigoler de tout.

Mme DESBONNETS : Je me suis mal exprimée. Je trouve regrettable que le seul vœu que nous ayons aujourd'hui soit un vœu pour une plaque commémorative. Depuis des mois, très peu de vœux sont présentés par ce Conseil.

M. GAUGER : Vous pouvez en faire.

Mme DESBONNETS : J'en fais, Monsieur GAUGER. J'ai demandé plusieurs fois à présenter des vœux dans cette assemblée. Mais derrière, ils ne sont pas réellement présentés par Madame le Maire au Conseil de Paris puisqu'elle ne peut pas être présente lors du Conseil de Paris. Je vous ai demandé, tout à l'heure, de faire un vœu, vous l'avez refusé. S'il y a quelqu'un ici, en tant qu'élus qui présente des vœux ou demande à ce que des vœux soient présentés, c'est moi.

M. GAUGER : Revenons sur ce que vous vouliez dire.

Mme DESBONNETS : Nous avons un Conseil d'arrondissement très lourd, avec beaucoup de délibérations. Il y a seulement un vœu pour une plaque commémorative. C'est le cas à chaque Conseil d'arrondissement que ce soit pour France Gall ou pour les chiens. Je ne mets pas d'ordre, de priorité.

M. GAUGER : Nous avons dû en faire quatre ou cinq depuis le début de la mandature.

Mme d'HAUTESERRE : Effectivement, quand les vœux méritent d'être portés, la Maire que je suis, consacre une ou deux journées à attendre pour les passer. Vous pouvez tout à fait solliciter votre collègue, Madame LECUYER, qui est Conseillère de Paris, pour porter vos vœux.

Mme DESBONNETS : Quand un vœu a été voté en Conseil d'arrondissement, c'est à la Maire d'arrondissement de le porter. Vous savez bien comment cela se passe, Madame d'HAUTESERRE.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez des connexions avec d'autres mairies, notamment avec ma collègue du XVI^e arrondissement. Vous savez comment cela se passe. Quand la Maire ne peut être présente, c'est la conseillère de Paris qui porte le vœu du Maire si elle lui demande. Vous le saurez pour la prochaine fois.

Discussions croisées.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez une Conseillère de Paris qui normalement, assiste assidûment au Conseil de Paris.

M. PACHECO : Pour revenir sur les propos de Monsieur GAUGER, les comparaisons qu'il a faites entre une plaque pour des chiens et d'autres plaques commémoratives me laissent pantois. Je ne vais pas y revenir. Je suis assez amusé. On voit arriver le courant antispéciste à travers cette délibération. Je ne pensais pas que cela allait s'infiltrer à ce niveau-là. Je vois que certaines associations savent faire du lobbying.

Mme d'HAUTESERRE : Le XVI^e a effectivement porté un vœu, le VI^e a porté un vœu.

M. PACHECO : Ils font ce qu'ils veulent. Moi, je voterai contre cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix ce vœu.

A LA MAJORITE (7 voix), le Conseil d'arrondissement **adopte** le texte énoncé ci-dessus.

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. André TILLOY, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 3 (M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Catherine LECUYER)

30°/Q 08 2018 23 – Question orale de Mme Corine BARLIS relative aux Conseils de Quartier

Mme BARLIS : Il s'agit d'une question relative aux Conseils de Quartier. Le 15 octobre dernier s'est tenu le Conseil de Quartier Elysées-Madeleine. Dans l'ordre du jour de cette séance, il y avait le renouvellement du bureau du Conseil de Quartier. Encore une fois, lors des discussions que j'ai pu avoir avec les uns et les autres en marge du Conseil, avant ou après qu'il ne démarre, un certain nombre de personnes se montraient étonnées de ne pas avoir reçu d'informations sur la procédure pour se porter candidat pour être au bureau. Il est dommage que notre collègue en charge des Conseils de Quartier n'ait pas pu rester jusqu'au bout. Je voulais savoir quelle communication avait été faite auprès des habitants sur la procédure pour se porter candidat au bureau du Conseil de quartier.

Mme d'HAUTESERRE : Je réponds à la place d'André TILLOY, avec le document qu'il m'a laissé.
« Madame la Conseillère, vous m'interrogez sur la communication qui a été effectuée en amont de l'élection de nouveaux membres du Conseil de Quartier Elysées-Madeleine qui a eu lieu en octobre dernier. Comme vous l'avez constaté, ce Conseil consultatif de Quartier a rencontré un vif succès, tant auprès des riverains que des commerçants. Plus de 2 600 ordres du jour ont été envoyés aux riverains qui vivent ou travaillent dans ce quartier. Ce renouvellement figurait, bien entendu, à l'ordre du jour, établi par la référente du Conseil de Quartier, Madame Isabelle DEMARQUAY, élue par le bureau. Il est d'ailleurs précisé dans le règlement du 21 octobre 2002, qui n'a pas changé depuis, que pour animer le Conseil consultatif du quartier, celui-ci élit un bureau en son sein parmi les personnes présentes dans la salle. La procédure a donc été suivie. Chaque candidature ne fait donc pas l'objet

d'une publicité particulière. Je me félicite que ce vote se soit bien passé et adresse mes félicitations au bureau élu, composé d'anciens et de nouveaux membres. »

Mme BURLIS : Excusez-moi, Madame le Maire, je vais envoyer votre réponse à Marie-Pierre de la GONTRIE. Ressortir un document qui date de 2002 – et ce n'est pas la première fois que vous le faites – c'est une blague, excusez-moi !

Mme d'HAUTESERRE : Non, ce n'est pas une blague.

Mme BURLIS : Vous ne pouvez pas dire aux citoyens de cet arrondissement : « Pour savoir comment vous pouvez vous porter candidats, demandez à Marie-Pierre de la GONTRIE, elle vous dira tout ». La plupart du temps, les Conseils de Quartier ne sont jamais indiqués dans le journal, sauf erreur de ma part. Qu'est-ce que cela coûte d'ajouter quelques lignes indiquant la procédure pour être candidat en précisant : « Envoyez un mail à telle personne » ou « Présentez-vous le jour-même, vous aurez deux minutes pour vous présenter ».

Mme d'HAUTESERRE : Madame BURLIS, il ne vous a pas échappé que notre journal du 8^{ème} sort en début de mois. Les négociations pour être d'accord sur la date entre tous les référents, le président ou la présidente du Conseil de Quartier, et vérifier la disponibilité des salles pour caler une date, nécessitent du temps et le journal doit paraître entre le 6 et le 8 du mois. Je ne vais tout de même pas vous apprendre à vous connecter sur le site de la Mairie du VIII^e arrondissement, quand même.

Mme BURLIS : Il faut le trouver.

Mme d'HAUTESERRE : Ne dites pas que l'information n'est pas mise. Dites simplement que vous ne l'avez pas trouvé. Madame Roxane DECORTE, derrière vous, est chargée du site.

Mme BURLIS : Vous êtes Maire de cet arrondissement. C'est à vous d'expliquer la procédure aux gens qui souhaitent être candidats.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, je suis désolée, votre candidat n'a pas été élu.

Mme BURLIS : Mais ce n'est pas la question. Arrêtez, madame. Franchement...

Mme d'HAUTESERRE : Je suis désolée mais la pratique est la même pour chaque Conseil de Quartier.

Mme BURLIS : Vous évacuez le débat une fois de plus. On voit la grande démocrate que vous êtes.

Mme d'HAUTESERRE : Point de vue démocratie, je n'ai vraiment pas besoin de vos conseils.

Discussions croisées.

Mme BURLIS : Cela vous gêne de leur expliquer comment être candidat ?

Mme d'HAUTESERRE : Ce n'est pas à moi d'expliquer à chaque personne qui souhaite s'investir, vous le savez très bien. J'ai fait un édito sur le fonctionnement des Conseils de Quartier, sur l'implication et l'engagement de chacun. Ne me dites pas que les gens qui souhaitent ou envisagent de participer à la vie de leur quartier ne connaissent pas les règles. Toutes les personnes qui sont venues au mois d'octobre les connaissaient. Pour la transparence, je leur ai dit qu'il y allait avoir un vote. Nous avons même parlé de cette fameuse urne qui était devant, et initialement placée derrière. En tout cas, cela s'est passé dans la transparence. Vous ne pouvez pas me reprocher de n'avoir pas fait le nécessaire pour que les gens s'engagent. Effectivement, deux nouvelles personnes qui font partie des commerçants du quartier et qui habitent aussi l'arrondissement, ont été élues. J'en suis heureuse.

M. BALADI : La preuve en est : la salle était pleine et sur les cinq membres du bureau, il y a trois nouveaux membres. Sur la convocation, il était marqué noir sur blanc « élection du nouveau bureau ».

Mme BARLIS : Certaines personnes m'ont directement posé la question. Elles ne savaient pas comment se porter candidates.

M. BALADI : Des gens qui ne sont pas du quartier, c'est ce que vous voulez, Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Arrêtez ! Une dame assise à côté de moi m'a posé la question. Elle a fini par être candidate parce que je lui ai expliqué comment se présenter le soir même.

Mme d'HAUTESERRE : Voici les prochains rendez-vous :

- Mardi 6 novembre 2018 à 18 heures, salle des expositions : vernissage de l'exposition de Monsieur Michel Colombin
- Samedi 10 novembre, salle des conférences : salon du livre et de la famille
- Samedi 10 novembre, 13 heures : commémoration de l'armistice de 1918, Monument aux morts et partage du verre de l'amitié au Salon de la Vénerie
- Mardi 20 novembre de 18 heures à 22 heures, salle des conférences : vernissage de l'exposition « Les 111 des arts »
- Mercredi 21 novembre, 18 heures : vernissage de l'exposition de Madame Sabine COUDERT
- Jeudi 29 novembre, à 20 heures, salle des mariages : concert CAIL de Monsieur Antonin DVORAK

Le prochain Conseil d'arrondissement, le dernier de l'année, aura lieu le mardi 27 novembre à 19 heures dans la salle du Conseil. Je vous remercie de votre attention.

Mme BARLIS : J'ai une question. Le Salon du Livre et de la famille a lieu dans quelques jours. Je l'apprends. Par qui est-il organisé ? Quels sont les invités ? Nous n'avons aucune information.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, le public est au courant.

Mme BARLIS : Vous évacuez la question.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, il y a des affiches. Vous n'avez qu'à regarder, ouvrir les yeux. Merci beaucoup, la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 15h30



Jeanne d'HAUTESERRE